

Conseil communal de Prilly

Procès-verbal de la séance No 4-2023

du lundi 26 juin 2023

Procès-verbal de la séance 4-2023 du Conseil Communal de Prilly

Président : Monsieur Vincent Zodogome

Lundi 26 juin 2023 à 19h00, à la Grande Salle.

Monsieur le Président souhaite la bienvenue aux Conseillères et Conseillers et salue le public présent, ainsi que l'équipe de Sonomix. Il passe la parole au Secrétaire du Conseil pour l'appel.

1. Opérations préliminaires : appel, Ordre du jour

Appel :

Personnes présentes :	54
Excusées :	11
Retard :	1
Absents :	5
Démissions :	2
Future admission :	1
Total :	74

Le quorum de l'art. 59 du règlement du conseil est atteint, Monsieur le Président ouvre la séance, conformément à l'article 62 du règlement.

Monsieur le Président prend la parole

L'ordre du jour de la séance de ce soir vous est parvenu conformément aux délais prévus par la loi sur les communes et par le règlement du conseil communal. Comme vous le remarquez, cet ordre du jour est concentré de points importants à traiter. Cela est dû en partie au fait que nous avons annulé la séance du 19 juin passé.

Nous commençons cette séance à 19h00 au lieu de 20h00, en espérant que nous arriverons à traiter tous les sujets. Néanmoins, nous pensons que le risque de ne pas y parvenir est grand. Aussi, nous allons procéder aux modifications suivantes. Le bureau vous propose de reporter à la séance du 2 octobre 2023, le traitement du préavis 6-2023 figurant au point 10 de l'ordre du jour. Le point 11 deviendrait le point 10, le point 12 deviendrait le point 11 et ainsi de suite.

Nous vous proposons d'adopter l'ordre du jour modifié.

Vote : l'ordre du jour modifié est accepté par 37 voix pour, 0 voix contre et 10 abstentions

Sur demande de la Municipalité la réponse municipale à l'interpellation de Mesdames les Conseillères Geneviève Nosedà Guignard, Eva Tortelli et consorts est reportée à une séance ultérieure.

Ainsi, l'ordre du jour modifié est le suivant. Le point 11 devient le point 10, le point 12 devient le point 11, le point 13 devient le point 12, le point 14 devient le point 13, le point 16 devient le point 14, le point 17 devient le point 15 et le point 18 devient le point 16.

Monsieur le Président passe au point 2 de l'ordre du jour.

2. Procès-verbal du 15 mai 2023

Monsieur le Président demande si quelqu'un sollicite la lecture complète ou partielle du procès-verbal.

Ce n'est pas le cas.

Monsieur le Président demande si quelqu'un souhaite s'exprimer à propos du procès-verbal.

Ce n'est pas le cas.

Monsieur le Président passe au vote.

Vote : le procès-verbal du 15 mai 2023 est adopté à l'unanimité

Monsieur le Président remercie le secrétaire du Conseil pour la rédaction du procès-verbal.

Monsieur le Président passe au point 3 de l'ordre du jour.

3. Correspondance

Monsieur le Président prend la parole

À la suite de l'élection complémentaire du 12 mars dernier, nous procéderons à l'assermentation de Monsieur Luigi Sartorelli au point 7 de notre ordre du jour.

Je vous informe également de la démission de Monsieur Louis Rivier de la COGEST :

Monsieur le secrétaire, Monsieur le président, mes chers,

Par la présente, je vous informe de ma démission de mon poste à la COGEST à compter du 30 juin 2023.

L'incompatibilité dudit poste avec l'éventuel nouveau m'incite à le faire.

Merci d'en prendre acte.

Aves salutations distinguées.

Louis Rivier

Nous avons reçu par ailleurs la démission de Madame la Conseillère Aylin Sari, dont je vous fais lecture :

Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères communales, Messieurs les Conseillers communaux,

Par la présente, je souhaite vous informer de ma décision de démissionner du Conseil communal de Prilly à la date du 30 juin 2023.

Je vous adresse, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères communales, Messieurs les Conseillers communaux, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Aylin Sari

Nous venons de recevoir aussi la lettre de démission de Madame la Conseillère Nicole Genet, dont je vous fais aussi lecture :

Monsieur le Président du Conseil communal,

Il y a près de 20 ans maintenant que Madeline Conne m'a proposé de participer au Conseil communal de Prilly, ce que j'ai volontiers fait. Et depuis, j'assiste avec grand intérêt à la vie communale, avec participation dans plusieurs commissions, dans la commission de gestion notamment, que je ne peux d'ailleurs que recommander à tout conseiller pour être informé au mieux sur la vie communale. Il est temps que je cède ma place à une personne plus jeune. Aussi, je vous informe de ma démission pour la rentrée de septembre, ce qui n'indique pas que je vais cesser de m'intéresser à la vie communale. Je dois encore dire que la vie politique était alors nouvelle pour moi et que le sens politique, vie de la cité, a pris tout son sens. Je souhaite bon vent au groupe socialiste et à ses alliés, bon vent au Conseil communal et à notre commune et vous donne mes meilleurs messages et tous mes vœux de bonne continuation.

Recevez, monsieur le Président du Conseil, mes meilleures salutations.

Nicole Genet

Monsieur le Président passe au point 4 de l'ordre du jour.

4. Communications du Bureau

Monsieur le Président prend la parole

Je vous communique des tristes nouvelles. Il s'agit des décès de Monsieur Adilson Claramunt à l'âge de 60 ans ; il était le papa de notre collègue, Madame la Conseillère communale Lumia Claramunt, à qui nous présentons nos sincères condoléances.

Le décès aussi de Monsieur Pierre-Alain Linder, membre de la confrérie des anciens présidents du Conseil communal. Son décès est survenu le 16 juin 2023. Nous présentons nos sincères condoléances à sa famille.

Je vous prie de vous lever pour une minute de silence en leur honneur.

L'assemblée se lève pour procéder à une minute de silence.

Je vous rappelle les dates de nos prochaines séances du Conseil communal qui auront lieu les 2 octobre 2023, 13 novembre 2023, 4 décembre 2023 et 11 décembre 2023, avec une séance de relevée prévue le 12 décembre 2023.

Autre information, le bureau a représenté notre Conseil communal à l'assemblée générale de l'association familiale de Prilly du 24 mai 2023.

Je vous communique les résultats des votations fédérales et cantonale du 18 juin 2023 :

Votations fédérales

Votation fédérale du 18 juin 2023

Procès-verbal communal

Statut complet : Prilly

Formule 1

18.06.2023

12:22

Page 1 de 2

Commune : Prilly

Electeurs inscrits : 5'863

Cartes de vote reçues : 2'194

N° : 01 Objet : Imposition minimale OCDE/G20

Taux de participation : 37.42 %

BULLETTINS	Rentrés	2'194
	Blancs	57
	Nuls	1
	Valables	2'136

Suffrages		
Oui	1'792	83.90 %
Non	344	16.10 %

Statut : accepté

N° : 02 Objet : Loi sur le climat et l'innovation

Taux de participation : 37.42 %

BULLETTINS	Rentrés	2'194
	Blancs	16
	Nuls	1
	Valables	2'177

Suffrages		
Oui	1'601	73.54 %
Non	576	26.46 %

Statut : accepté

N° : 03 Objet : Loi COVID-19

Taux de participation : 37.42 %

BULLETTINS	Rentrés	2'194
	Blancs	52
	Nuls	3
	Valables	2'139

Suffrages		
Oui	1'564	73.12 %
Non	575	26.88 %

Statut : accepté

Commune : Prilly

Electeurs inscrits : 5'863

Cartes de vote reçues : 2'194

N° : 01 Objet : Pour la protection du climat

Taux de participation : 37.42 %

BULLETINS	
Rentrés	2'194
Nuls	3
Valables (dont blancs)*	2'191
Blancs	54

* s'obtient en déduisant les bulletins nuls des bulletins rentrés

Suffrages		
Oui	1'497	68.32 %
Non	640	29.21 %
Blancs	54	2.46 %

Statut : accepté

Monsieur le Président passe au point 5 de l'ordre du jour.

5. Communications municipales

Monsieur le Président informe le Conseil que depuis la dernière séance, le Bureau n'a pas reçu de communications municipales. Il demande à la Municipalité si elle souhaite apporter des communications.

Monsieur le Conseiller municipale Ihsan Kurt (PSIG) a la parole

La Municipalité souhaite vous informer sur le bilan annuel des horodateurs que nous avons installés l'année passée dans les parkings publics de la commune.

Comme vous savez, il y a une année exactement, nous avons installé les horodateurs dans les parkings de la Fleur-de-Lys et les Passiaux. Après une année, nous avons demandé un bilan à la police et aussi au service des finances, que nous souhaitons vous transmettre. L'objectif de ces mesures était d'améliorer la gestion de nos parkings publics pour éviter notamment les débordements pendant l'été et éviter aussi la concurrence déloyale vis-à-vis des parkings privés, notamment au centre-ville, sensibiliser aussi la population par rapport au transport public et la circulation en ville et enfin rentabiliser le parking sur le plan financier.

Après une année environ sur ce nouveau régime de parking, la Municipalité a fait un bilan annuel pour évaluer ce système et selon le rapport que le service des finances et la police ont préparé précise que le nouveau régime des stationnements n'a pas généré de débordements, malgré la forte influence liée à un été 2022 bien chaud.

Le montant alloué à la sécurité du parking a baissé. La moyennes des fréquentations, notamment les 18 juin et 19 juin, 13 juillet à la piscine était de 3000 personnes. Selon le rapport de la police, le 3 juillet, par exemple, on a pris la moyenne : 527 transactions sur le parking de la piscine et des Passiaux, ce qui représente respectivement 7 et 8 % de verbalisations d'amendes d'ordre, ce qui est dans les normes. Les tarifs ont été également comparés avec d'autres parkings de la région et l'agglomération lausannoise, notamment les parkings des piscines de Bellerive, Montchoisi, Mon-Repos, puis Renens et nous sommes dans les normes par rapport aux tarifs et la sécurité aujourd'hui. En ce qui concerne les rentrées financières, un point important, la somme est considérable. Il s'agit de plus de CHF 60'000.00 environ que les horodateurs apportent par année. La Municipalité est en train de négocier avec les communes de l'ouest lausannois afin d'harmoniser les rentrées des horodateurs et de trouver un équilibre entre les communes. Pour finir, comme point d'amélioration, nous avons décidé d'installer des QR codes à l'entrée de la piscine, mais aussi à l'intérieur de la piscine, pour éviter des soucis pour les utilisateurs de véhicules dans le cas d'un oubli. Au lieu de se déplacer de 200 à 300 mètres, ils peuvent payer avec un QR code à l'entrée de la piscine ou à l'intérieur de la piscine.

Madame la Conseillère municipale Rebecca Joly (VER) a la parole

J'ai 3 communications à vous faire au nom de la Municipalité. La première vise à répondre plus précisément à une question de Madame la Conseillère Krattinger Boudjelta concernant le BHNS et le nombre d'arbres qui seront abattus, versus le nombre d'arbres qui seront plantés. Après des renseignements pris, selon les plans d'enquête, un total de douze arbres ont été abattus. 4 seulement étaient des arbres protégés, donc des arbres majeurs. 2 arbres sont actuellement en danger, parce qu'ils ont été touchés dans le cadre des travaux. Pour l'instant, ils survivent et on les surveille, évidemment. Du côté des meilleures nouvelles, 2 arbres ont été sauvés. Ils étaient prévus pour être abattus dans la mise à l'enquête et finalement, on a trouvé une solution pour les maintenir et 27 arbres seront plantés le long du tracé. De manière générale, ces arbres plantés le seront dans des fosses qui seront bien plus grandes et qui leur permettront en principe tous de devenir des arbres majeurs.

Une autre communication réjouissante, la direction générale de la mobilité des routes a validé notre dossier de protection contre le bruit routier. Cela signifie que nous allons pouvoir mettre en œuvre les mesures de réduction du bruit routier, telles qu'elles ont été prévues dans ce dossier, et elles sont subventionnables par la DGMR dans le cadre de la mise en place de la réduction du bruit routier. Évidemment, il reste encore la signature formelle du département, mais on a eu la réponse positive. Les principales mesures de ces dossiers de réduction contre le bruit routier impliquent la pause d'enrobé phono absorbant sur les routes de la commune afin de réduire d'environ 3 décibels le bruit, les nuisances du trafic routier et d'implémenter sur un certain nombre d'axes communaux une réduction de vitesse la nuit, soit une réduction à 30 km/h la nuit, afin de gagner là aussi 2 décibels pour le bruit routier. Ce dossier et les mesures qui seront mises en place, vous seront présentés plus en détail dans le cadre d'un rapport sur des postulats, puisque la Municipalité est chargée de répondre à 3 postulats différents qui concernent la mise en place de cette ordonnance contre la protection contre le bruit en matière de bruit routier et dans le courant de l'automne, votre Conseil sera nanti du rapport sur cette mise en place de la réduction du bruit lié au trafic routier et vous aurez donc plus de détails dans le cadre de ce rapport. Je rappelle que le premier dossier qui avait été soumis à la DGMR l'avait été en 2014, nous sommes en 2023. Vous voyez à quel point ça peut être parfois long.

Une dernière communication de la Municipalité. À la suite de notre dernier Conseil communal, la Municipalité a pris connaissance de posts sur les réseaux sociaux qui

venaient de Conseillers communaux. Ces posts étaient extrêmement agressifs, notamment envers un membre du personnel de l'administration, qui remettait en question son travail, et notamment le prix que constituait son travail, en mettant en avant un salaire qui n'était pas le sien. La Municipalité tient ici à condamner fermement tout type de communication qui pourrait mettre en doute ou qui pourrait questionner ou en tout cas attaquer le travail des collaborateurs et collaboratrices. Évidemment, on fait de la politique, il y a de la communication, il y a parfois des choses avec lesquelles on est d'accord ou pas. On peut communiquer de manière plus ou moins dure, ça fait partie du jeu politique. Mais, nos employés et employées communaux n'ont pas à en pâtir. Concrètement, de mettre sur les réseaux sociaux qu'un membre de l'administration communale gagne une certaine somme, sachant que c'est tout à fait faux, c'est quelque chose que la Municipalité tient à condamner ici.

Monsieur le Président demande si la communication suscite des questions ou des demandes de précisions au sein de l'assemblée.

Ce n'est pas le cas.

Monsieur le Président passe au point 6 de l'ordre du jour.

6. Collaborations intercommunales

Monsieur le Président informe qu'il va parcourir la liste des associations et collaborations intercommunales. Il prie les représentants de se manifester s'il y a un message à faire partager.

AIT

La parole n'est pas demandée.

AJENOL

Rapport de la 29^{ème} assemblée de l'AJENOL Jeudi 1^{er} juin 2023

Nous nous sommes retrouvés à 20h00 dans la salle communale « au Battoir » à Bournens pour l'assemblée de printemps de l'Ajenol.

Après les salutations de bienvenue, l'appel a été fait et c'est avec 13 commissaires (5 représentantes de Prilly) que la séance a débuté. L'ordre du jour ainsi que le PV du 23 novembre 2022 sont adoptés à l'unanimité.

Dans les informations du comité, il faut signaler :

- Pour la commune de Romanel, c'est Madame Jennifer Dagon, nouvelle municipale qui remplace Madame Claudia Perrin au comité de l'Ajenol depuis le 1^{er} janvier 2023 ;
- Démission de Madame Anne Bourquin-Buchi de la municipalité de Prilly pour le 30 juin 2023. Un remerciement chaleureux est fait à Madame Bourquin-Bucchi pour tout ce qu'elle a apporté au sein du comité de l'Ajenol.
Lors de l'élection complémentaire à Prilly, c'est Monsieur Luigi Sartorelli qui a été élu et qui reprendra une partie du dicastère de Madame Bourquin-Buchi.

- Monsieur Häller qui travaille encore comme répondant de l'Ajenol, va pouvoir prendre sa retraite complète d'ici à cet automne. Durant cet été, il va encore s'investir pour optimiser certains projets et ce soir il nous est proposé une salve d'applaudissements pour le remercier déjà de tout le travail accompli depuis plusieurs années au sein de la petite enfance. Dès le 1^{er} septembre 2023 il sera remplacé par Madame Evelyne Bessaud de Cheseaux.
- Un poste de délégué-e à l'inclusion sera créé pour 2024. La FAGE a décidé de faciliter l'inclusion des enfants à besoins particuliers en finançant une partie du salaire de ce poste.
- Pour le budget 2024, il y aura un nouveau logiciel pour renouveler le logiciel actuel qui date de 2009 et qui est devenu obsolète. Un groupe de travail réfléchi actuellement quelle option choisir sur les 2 options présentes sur le marché.
- Une réflexion est faite autour de l'accueil des enfants sans domicile légal dans nos communes. (il s'agit d'enfants dont les parents sont en Suisse sans autorisation et qui travaillent au noir et qui aurait besoin parfois d'une garde pour leur enfant). Ces réflexions et remarques serviront au comité de l'Ajenol de réfléchir plus profondément à ce problème.

Au point 6 de l'ordre du jour les comptes 2022 nous sont présentés. Les charges se montent à CHF 169'856.50 que les communes du réseau se répartissent à raison de CHF 6.97 par habitant. (Pour les comptes de 2021 cela représentait CHF 6.33 par habitant)

Pour 2022, la charge pour la commune de Prilly représente CHF 85'950.50.

À la suite du rapport des vérificatrices des comptes, l'assemblée vote positivement à l'unanimité les comptes 2022 de l'Ajenol, tout en remarquant que pour les communes, la charge augmente considérablement chaque année.

Au point 7 de l'ordre du jour, le rapport d'activité 2022 est approuvé à l'unanimité également.

Dans les divers, une suggestion est faite par une vérificatrice des comptes : Vu qu'avec le système comptable Abacus toutes les pièces comptables sont archivées et ne peuvent être consultées comme avant dans un classeur, serait-il possible que la Fiduciaire qui contrôle les comptes de la Commune de Prilly, puisse contrôler également les comptes de l'Ajenol ? Cette année, Monsieur Häller a dû demander à la bourse que toutes les pièces comptables soient photocopiées, afin que le contrôle des comptes de l'Ajenol ait pu avoir lieu. Le comité va étudier la question.

La séance est levée à 21h30 et est suivie d'une collation offerte par la commune de Bournens que nous remercions.

Pour les commissaires de Prilly : Marianne Seppey

ASIGOS

Monsieur le Conseiller Yan Giroud (PSIG) a la parole

J'ai adressé ma démission pour l'ASIGOS et cela n'a pas été mentionné sous correspondance et maintenant non plus. L'avez-vous bien reçue ?

Monsieur le Président répond que le bureau a bien réceptionné la démission de Monsieur le Conseiller Yan Giroud à l'ASIGOS.

ORPC

La parole n'est pas demandée.

POLOUEST

La parole n'est pas demandée

SDIS

La parole n'est pas demandée

Monsieur le Président demande si les interventions suscitent des remarques au sein de l'assemblée.

Ce n'est pas le cas.

Monsieur le Président passe au point 7 de l'ordre du jour.

7. Assermentations

Monsieur le Président prend la parole

Le 12 mars 2023, Monsieur le Conseiller Luigi SARTORELLI a été élu Conseiller Municipal à la suite de l'élection complémentaire qui a eu lieu à cette date.

En vertu de l'art. 9 du Règlement communal et de l'art. 90 de la Loi sur communes, le président du Conseil procède à l'assermentation d'un membre de l'exécutif issu d'une élection complémentaire.

En vertu de l'art. 48 de la Loi sur les communes :

Qualité

1. Ne peuvent être simultanément membres d'une municipalité :

- a. les conjoints, les personnes liées par un partenariat enregistré ou menant de fait une vie commune, les parents et alliés en ligne ascendante ou descendante, ainsi que les frères et soeurs ;
- b. les oncles, tantes, neveux et nièces de sang, cousins et cousines germains, dans les communes dont la population excède 1'000 habitants ;
- c. une personne et le frère ou la soeur de son conjoint , de son partenaire enregistré ou de la personne menant de fait une vie de couple avec elle, dans les communes dont la population excède 1000 habitants.

Monsieur le Syndic,

Pouvez-vous me donner l'assurance que Monsieur le Municipal Luigi Sartorelli n'est pas concerné par ces incompatibilités, de même qu'il n'a aucun lien de parenté prohibé par la loi avec le secrétaire et le boursier, conformément aux art. 50 à 52 de la Loi sur les communes ?

Monsieur le Syndic confirme que Monsieur le Municipal Luigi Sartorelli n'est pas concerné par ces incompatibilités, de même qu'il n'a aucun lien de parenté prohibé par la loi avec le secrétaire et le boursier, conformément aux art. 50 à 52 de la Loi sur les communes.

Monsieur Luigi Sartorelli, je procède à votre assermentation comme membre de l'exécutif communal de Prilly.

Après la lecture du serment spécifique à votre fonction, à l'appel de votre nom, vous lèverez la main droite et prononcerez « je le promets »

Je vous invite à venir devant l'estrade et j'invite aussi l'assemblée à se lever pendant que je procède à son assermentation.

« Vous promettez d'être fidèle à la Constitution fédérale et à la Constitution du Canton de Vaud, de maintenir et de défendre la liberté et l'indépendance du pays. Vous promettez d'exercer votre charge avec conscience, diligence et fidélité, de contribuer au maintien de l'ordre, de la sûreté et de la tranquillité publics, d'avoir, dans tout ce qui sera discuté, la justice et la vérité devant les yeux, de veiller à la conservation des biens communaux et remplir avec intégrité et exactitude les diverses fonctions que la loi vous attribue ou pourra vous attribuer.

Vous promettez d'administrer avec fidélité et impartialité les biens communaux, de ne jamais taire les contraventions aux lois, ordonnances et règlements de police qui pourraient venir à votre connaissance, de nommer toujours le plus éclairé et le plus propre à l'emploi dont il s'agira, enfin de n'excéder jamais les attributions qui vous sont confiées.

Monsieur le Municipal Luigi Sartorelli : « Je le promets ».

En vertu des pouvoirs qui me sont conférés par la loi, je déclare que le nouveau membre de l'exécutif est régulièrement installé pour la législature 2021-2026.

Je vous félicite pour votre nomination, et je propose à l'assemblée de vous applaudir.

En remplacement de Madame la Conseillère communale Cajattiry Sivaguru du PLR, démissionnaire au 28 mars 2023, un ou une remplaçante doit être trouvée.

Conformément à la loi et en l'absence de viennent ensuite, le Bureau du Conseil communal a avisé la population via le pilier public de cette élection complémentaire, auquel un recours était possible, du lundi 12 juin au mercredi 14 juin 2023. La personne candidate est soutenue par 6 membres de la liste de parrains de 2021. Le Bureau n'ayant reçu aucun recours, la personne candidate a été élue par le Bureau du Conseil communal.

Nous avons le plaisir d'accueillir au sein de notre Conseil communal, Madame Mélissa Castella. Je passe la parole à Monsieur le Conseiller Philippe Schroff pour présenter la candidature de Madame Castella.

Monsieur le Conseiller Philippe Schroff (PLR) a la parole

Comme l'a précisé le Président, nous vous présentons Mélissa Castella, qui a déjà une longue expérience prillérane, puisqu'elle y a suivi une bonne partie de sa scolarité. Elle est actuellement apprentie opticienne et elle se réjouit de participer à nos réunions. Nous nous réjouissons également de l'accueillir.

Monsieur le Président prend la parole

J'invite la candidate à venir devant l'estrade et à l'assemblée de se lever pendant que je procède à l'assermentation.

« Madame, je vais vous lire maintenant la promesse solennelle que vous devrez faire. Au terme de cette promesse et à l'appel de votre nom, vous lèverez la main droite et vous devrez dire « Je le promets ».

Vous promettez d'être fidèle à la Constitution fédérale et à la Constitution du Canton de Vaud, de maintenir et de défendre la liberté et l'indépendance du pays.

Vous promettez d'exercer votre charge avec conscience, diligence et fidélité, de contribuer au maintien de l'ordre, de la sûreté et de la tranquillité publics, d'avoir, dans tout ce qui sera discuté, la justice et la vérité devant les yeux, de veiller à la conservation des biens communaux et de remplir avec intégrité et exactitude les diverses fonctions que la loi vous attribue ou pourra vous attribuer. »

Madame Mélissa Castella : « Je le promets ».

Je vous adresse mes félicitations pour votre assermentation. Je vous souhaite la bienvenue et vous prie de prendre place au sein de l'assemblée.

Monsieur le Président passe au point 8 de l'ordre du jour.

8. Elections :

Monsieur le Président prend la parole

Nous allons procéder aujourd'hui au renouvellement du bureau du Conseil communal pour la période du 1er juillet 2023 au 30 juin 2024. Comme il est de coutume, je procéderai à l'élection de chaque fonction l'une après l'autre.

Règlement du Conseil, art. 12 : « le président, les vice-présidents [...] sont nommés au scrutin individuel secret » (LC art. 11 et 23, CST art. 143). Mais LC art. 11 précise « lorsque le nombre de candidats est égal à celui des sièges à pourvoir, l'élection peut s'opérer tacitement. »

a) De la présidente ou du président ;

Le contrat de législature prévoit que la fonction de président(e) du Conseil, pour l'année législative 2023-2024 soit attribuée au groupe Le centre - les Verts libéraux (LCVL).

Je passe la parole à Madame Sylvie Krattinger Boudjelta, cheffe de groupe, pour présenter leur candidat.

Madame la Conseillère Sylvie Krattinger Boudjelta (LCVL) a la parole

Le groupe Le Centre, les Verts libéraux, présente Monsieur Louis Rivier à la présidence. Monsieur Rivier, membre fondateur des Verts libéraux à Prilly, est entré dans ce Conseil communal au début de cette législature. Responsable et réfléchi, il sera, nous en sommes sûrs, mener à bien les débats de ce Conseil communal. Le groupe, Le Centre, les Verts libéraux vous recommande donc d'élire Monsieur Louis Rivier à la présidence de ce Conseil.

Monsieur le Président prend la parole

Une autre candidature est-elle proposée ?

Ce n'est pas le cas, je vous propose d'élire Monsieur Louis Rivier par acclamation.

Applaudissements de l'assemblée.

b) De la première vice-présidente ou du premier vice-président ;

Le contrat de législature prévoit que la fonction de la première vice-présidente ou du premier vice-président du Conseil, pour l'année législative 2023 - 2024 soit attribuée au PLR.

Je passe la parole à Monsieur Philippe Schroff pour présenter leur candidate ou candidat.

Monsieur le Conseiller Philippe Schroff (PLR) a la parole

Je ne vais pas faire un long discours. Nous présentons Aurélie Barbey, ici présente, qui est depuis 2021 au Conseil, membre de la commission des finances et active dans différentes autres commissions.

Monsieur le Président prend la parole

Une autre candidature est-elle proposée ?

Ce n'est pas le cas, je vous propose d'élire Madame Aurélie Barbey par acclamation.

Applaudissements de l'assemblée.

c) De la deuxième vice-présidente ou du deuxième vice-président ;

Le contrat de législature prévoit que la fonction de la deuxième vice-présidente ou du deuxième vice-président du Conseil, pour l'année législative 2023 - 2024 soit attribuée au parti VER.

Je passe la parole à Monsieur Olivier Amblet, chef de groupe, pour présenter leur candidat.

Monsieur le Conseiller Olivier Amblet (VER) a la parole

C'est avec plaisir que je présente Antoine Viredaz pour ce poste. Il siège à la COGEST depuis plus d'une année et il fait un très bon travail là-bas.

Monsieur le Président prend la parole

Une autre candidature est-elle proposée ?

Ce n'est pas le cas, je vous propose d'élire Monsieur Antoine Viredaz par acclamation.

Applaudissements de l'assemblée.

d) De deux scrutatrices ou scrutateurs ;

Le contrat de législature prévoit que les fonctions de scrutatrice - scrutateur du Conseil, pour l'année législative 2023 - 2024 soient attribuées au groupe VER et l'autre à l'UDC.

Je passe la parole à Monsieur Olivier Amblet, chef de groupe VER pour présenter leur candidate ou candidat.

Monsieur le Conseiller Olivier Amblet (VER) a la parole

Nous vous présentons Monsieur Blaise Drayer à ce poste de scrutateur. Il siège au Conseil depuis de nombreuses années déjà.

Monsieur le Conseiller Jean-Jacques Favre (UDC) a la parole

Je me présente à ce poste de scrutateur.

Madame la Conseillère Elia Pochon (PLR) a la parole

Le PLR s'étonne que le groupe VER propose Monsieur Blaise Drayer, sachant qu'il y a une procédure en cours. Nous ne sommes pas d'accord avec cette proposition.

Monsieur le Président prend la parole

Le PLR s'étonne de la proposition. Comment voulez-vous que nous y répondions ? Nous enregistrons donc votre étonnement et poursuivons l'élection.

Une autre candidature est-elle proposée ?

Ce n'est pas le cas, je vous propose d'élire Monsieur Blaise Drayer et Monsieur Jean-Jacques Favre par acclamation.

Applaudissements de l'assemblée.

e) De deux scrutatrices-suppléantes ou scrutateurs-suppléants ;

Le contrat de législature prévoit que les fonctions de scrutatrices-suppléantes ou scrutateurs-du Conseil, pour l'année législative 2023 - 2024 soient attribuées au groupe PSIG et l'autre au PLR.

Je passe la parole à Madame Eva Tortelli, cheffe de groupe PSIG pour présenter leur candidate ou candidat.

Madame la Conseillère Eva Tortelli (PSIG) a la parole

Le PSIG propose comme scrutateur suppléant, Monsieur Omar Khemissa, qui fait déjà partie du bureau depuis deux ans. Il est également conseiller communal depuis un certain nombre d'années. Nous vous remercions de lui faire bon accueil.

Monsieur le Conseiller Jean-Jacques Favre (UDC) a la parole

Je me présente à ce poste de scrutateur.

Monsieur le Conseiller Philippe Schroff (PLR) a la parole

Le groupe PLR vous présente notre fidèle collègue et cela fait de nombreuses années que vous le connaissez en tant que scrutateur, Monsieur Georges Borer.

Monsieur le Président prend la parole

Une autre candidature est-elle proposée ?

Ce n'est pas le cas, je vous propose d'élire Monsieur Omar Khemissa et Monsieur Georges Borer par acclamation.

Applaudissements de l'assemblée.

Monsieur le Président passe au point 9 de l'ordre du jour.

9. Elections complémentaires

Je vous informe que nous avons reçu une démission pour l'ASIGOS. Il s'agit de Monsieur le Conseiller Yan Giroud du PSIG. Monsieur le Conseiller Olivier Pilet, vous avez la parole.

Monsieur le Conseiller Olivier Pilet (PSIG) a la parole

Le PSIG a l'honneur de présenter Madame Eva Tortelli en qualité de membre de l'ASIGOS. Madame Tortelli est maman de deux enfants scolarisés à Prilly. Merci de lui faire un bon accueil dans cette Commission.

Je vous propose d'élire Madame Eva Tortelli par acclamation.

Applaudissements de l'assemblée.

Madame la Conseillère Sylvie Krattinger Boudjelta (LCVL) a la parole

Le Groupe LCVL présente un candidat pour la Commission de gestion, compte-tenu de la démission de Monsieur Louis Rivier. Le groupe LCVL présente la candidature de Monsieur David Stauffer à la Commission de gestion.

Monsieur le Président prend la parole

Une autre candidature est-elle proposée ?

Ce n'est pas le cas, je vous propose d'élire Monsieur David Stauffer par acclamation.

Applaudissements de l'assemblée.

Monsieur le Président passe au point 10 de l'ordre du jour.

10. Rapport de la Municipalité sur la gestion communale pour l'exercice 2022.

Monsieur le Président prend la parole

Voilà comment nous allons procéder. Que ce soit la gestion ou les comptes, ils font l'objet de 2 points distincts. Nous allons parcourir le rapport de la municipalité sur la gestion communale et si vous le souhaitez, vous pourrez poser des questions sur le contenu de ce rapport. A la fin, nous ne voterons pas tout de suite sur ce rapport,

Nous passerons au point suivant de l'ordre du jour qui est le rapport de la commission de gestion sur la gestion communale de l'exercice 2022 qui a analysé le rapport de la municipalité. Nous le passerons en revue et traiterons les observations qui ont été faites par la commission de gestion, ainsi que les réponses de la municipalité qui ont été données à ces observations. Les observations 1 à 8 qui concernent l'ensemble des dicastères seront traités tout d'abord, puis nous parcourrons le rapport de la COGEST dicastère par dicastère.

Tout à la fin de cet examen-là, nous voterons sur la gestion communale.

Nous allons procéder de la même manière pour les états financiers 2022. Il y a 2 points à l'ordre du jour qui sont les comptes municipaux que nous allons parcourir en cas de question.

Nous passerons ensuite au rapport de la Commission des finances. Une fois que nous aurons terminé le rapport de la commission, qui est chargée d'examiner les comptes, nous voterons sur les comptes, soit sur le préavis 5-2023.

Est-ce que cette manière de faire vous convient ?

Cette manière de faire est acceptée.

J'ouvre la discussion générale sur la gestion communale. Est-ce que la parole est demandée ?

La parole n'est pas demandée dans l'assemblée.

Je clos la discussion générale.

Nous pouvons passer à la discussion chapitre par chapitre.

CHAPITRE « CONSEIL COMMUNAL », PAGES 2 à 6

La parole n'est pas demandée.

CHAPITRE « MUNICIPALITE », PAGE 7

La parole n'est pas demandée.

CHAPITRE « ADMINISTRATION GENERALE », PAGES 8 à 17

La parole n'est pas demandée.

CHAPITRE « INFORMATIQUE », PAGES 17 à 19

La parole n'est pas demandée.

CHAPITRE « OFFICE DE LA POPULATION », PAGES 19 à 21

La parole n'est pas demandée.

CHAPITRE « INTEGRATION ET CULTURE », PAGES 21 à 25

La parole n'est pas demandée.

CHAPITRE « FINANCES », PAGES 25 à 26

La parole n'est pas demandée.

CHAPITRE « DOMAINES ET BATIMENTS », PAGES 27 à 35

La parole n'est pas demandée.

CHAPITRE « ENERGIE ET ENVIRONNEMENT », PAGES 35 à 42

La parole n'est pas demandée.

CHAPITRE « TRAVAUX ET VOIRIE », PAGES 42 à 49.

La parole n'est pas demandée.

CHAPITRE « URBANISME ET CONSTRUCTIONS », PAGES 49 à 59

La parole n'est pas demandée.

CHAPITRE « SERVICE DE L'ENFANCE », PAGES 59 à 63

La parole n'est pas demandée.

CHAPITRE « JEUNESSE ET SPORTS », PAGES 63 à 68

La parole n'est pas demandée.

CHAPITRE « COHESION SOCIALE », PAGES 68 à 72

La parole n'est pas demandée.

CHAPITRE « AIDE SOCIALE COMMUNALE », PAGES 68 à 72

La parole n'est pas demandée.

CHAPITRE « SDIS MALLEY PRILLY RENENS », PAGES 72 à 73

La parole n'est pas demandée.

CHAPITRE « RELATIONS INTERCOMMUNALES », PAGES 75 à 83

La parole n'est pas demandée.

Ce point 10 de l'ordre du jour étant traité, comme indiqué en introduction, nous ne votons pas à ce stade. Nous passons au point 11 de l'ordre du jour.

11. **Rapport de la Commission de gestion sur la gestion communale pour l'exercice 2022 ; réponses municipales aux observations et vœux de ladite commission.**

J'appelle le rapporteur de la Commission de gestion, Monsieur Philippe Cretegny, à bien vouloir venir prendre place devant la scène.

Nous allons prendre les parties du rapport de la commission de gestion les unes après les autres et nous nous y arrêterons s'il y a des questions de votre part.

Dans le cas où il y aurait une observation sur une partie du rapport de gestion, je donnerai la parole au rapporteur de la commission de gestion pour faire la lecture de l'observation, de la réponse de la Municipalité à l'observation, ainsi que de la prise de position de la commission de gestion à la réponse de la Municipalité.

Selon l'art. 108 du règlement du Conseil, l'observation, la réponse de la municipalité et la prise de position de la COGEST sont réputées acceptées si la parole n'est pas demandée. Si la parole est demandée, nous passerons au vote de ladite observation.

Cette manière de faire suscite-t-elle des commentaires ?

Ce n'est pas le cas.

A la fin de l'examen du rapport de la commission de gestion, nous voterons la gestion communale.

J'ouvre une nouvelle fois la discussion générale sur la gestion communale. Est-ce que la parole est demandée ?

Monsieur le Conseiller Olivier Amblet (VER) a la parole

En introduction, tout d'abord, le groupe des Verts constate qu'en 2022, des avancées ont été réalisées sur de nombreux sujets de première importance et qui étaient là de longue date. Nous souhaitons remercier la Municipalité dans son ensemble, ainsi que chaque employé de la commune pour le travail accompli. Nous les encourageons à continuer dans cette lancée pour les projets qui vont devoir monter en puissance, tel que pour le plan climat communal par exemple. Ensuite, nous remercions les membres de la COGEST pour leur excellent travail, avec notamment un angle intéressant sur les processus. Nous nous sommes intéressés à la lecture des points concernant l'organisation de projets.

Il nous a semblé que les différents dicastères ont des méthodes très différentes sur ce point et il est vrai que les différents dicastères ont comme premier objectif de faire fonctionner notre ville au jour le jour. Toutefois, dans un monde où tout change tout le temps et rapidement, il serait peut-être judicieux d'avoir à disposition une méthodologie et un outil de gestion de projets qui impliquerait une façon commune de les gérer, notamment pour les projets transversaux. Par exemple, il semble qu'un des problèmes nommés par la plupart des municipaux et municipales quant à la gestion de projets est l'incertitude vis-à-vis des partenaires externes, qui rendent les délais difficiles.

A un problème commun, solution commune. Nous remercions la municipalité pour avoir clarifié un peu le calcul des normes VSS, ces normes n'étant pas accessibles à toutes et tous, mais nous l'invitons à faire de même dans les préavis qu'elle nous soumet.

Monsieur le Conseiller Philippe Schroff (PLR) a la parole

Le groupe PLR estime que la Commission est passée à côté de son rôle. Il se pose la question de l'objectif de cet interrogatoire, qui tend à diviser, à cliver, plutôt que de relater la situation pragmatique de la gestion 2022 de notre commune et non pas des années passées et futures. Le groupe PLR souhaite que les prochains rapports prennent en considération cette remarque.

Madame la Conseillère Eva Tortelli (PSIG) a la parole

La lecture de ce rapport appelle trois remarques principales de la barre du PSIG. D'une part, la question du local de la voirie actuelle qui, à la lecture, on comprend qu'il pose des problèmes de sécurité de manière importante. Est-ce que ces problèmes durent depuis de nombreuses années ? Le PSIG y est particulièrement attentif et invite la municipalité à activer la mise en sécurité de ce local actuel. Notre seconde remarque concerne le projet de remaniement des locaux de l'Administration visant à dégager de l'espace pour les nouveaux collaborateurs. Le PSIG invite la municipalité à travailler sur cette question pour avoir l'espace nécessaire pour les nouveaux engagements. Il semble que l'observation qui porte sur le fait que ce projet a été stoppé a suscité notre attention. Enfin, le système des primes, le système de salaires. On comprend que ce système est à revoir. Les indications données sont relativement floues. Nous invitons la municipalité à s'atteler à cette tâche.

Madame la Conseillère Patrizia Clivaz Luchez (PSIG) a la parole

Je vous remercie de ces différents avis. Je vais faire trois commentaires. D'une part, nous nous sommes penchés sur les processus, parce que ce Conseil attribue chaque année un budget relativement important et qui augmente chaque année pour l'administration communale et le fonctionnement, le développement de toute notre commune. S'intéresser uniquement à ce que fait l'administration communale et non pas à comment elle le fait, reviendrait à se priver d'un certain nombre d'informations qui pourraient peut-être rendre le travail plus efficient. C'est en tout cas dans cette idée là que nous l'avons fait. Un processus n'existe pas que sur une année. Selon les projets, ils commencent en 2021, il se terminent en 2023, 2024. Donc, parfois, nous avons tout à fait conscience d'avoir des réponses qui concernaient déjà 2023, ce qui n'était pas l'objet de l'examen, mais que nous avons quand même relaté. La dernière chose que je souhaiterais dire ici est la chose suivante : concernant toute la question des primes, qui a nécessité de demander, pour avoir un avis autorisé, un cahier des charges, l'évaluation de fin de temps d'essai, l'évaluation annuelle et comment, sur l'ensemble de ces documents, la Municipalité, ensuite, applique son traitement des primes. Cette question-là, nous l'avons posée à la demande de la COFIN.

Monsieur le Président demande si la parole est encore sollicitée.

Ce n'est pas le cas.

Monsieur le Président demande à la Municipalité si elle souhaite prendre la parole.

Ce n'est pas le cas.

Monsieur le Président clôt la discussion.

La première partie du rapport de la COGEST (pages 11 à 26) concerne l'ensemble des dicastères.

Monsieur le Président demande si la discussion est demandée concernant cette partie.

Ce n'est pas le cas.

8 observations de la COGEST concernent cette partie.

Monsieur le Président passe la parole au rapporteur de la Commission de gestion pour lire l'observation no 1 de la Commission, la réponse de la Municipalité et la position de la Commission de gestion sur la réponse.

Lecture de l'observation no 1, la réponse municipale et la réponse de la Commission de gestion.

Monsieur le Président demande si la parole est sollicitée.

Ce n'est pas le cas.

Monsieur le Président passe la parole au rapporteur de la Commission de gestion pour lire l'observation no 2 de la Commission, la réponse de la Municipalité et la position de la Commission de gestion sur la réponse.

Lecture de l'observation no 2, la réponse municipale et la réponse de la Commission de gestion.

Monsieur le Président demande si la parole est sollicitée.

Ce n'est pas le cas.

Monsieur le Président passe la parole au rapporteur de la Commission de gestion pour lire l'observation no 3 de la Commission, la réponse de la Municipalité et la position de la Commission de gestion sur la réponse.

Lecture de l'observation no 3, la réponse municipale et la réponse de la Commission de gestion.

Monsieur le Président demande si la parole est sollicitée.

Ce n'est pas le cas.

Monsieur le Président passe la parole au rapporteur de la Commission de gestion pour lire l'observation no 4 de la Commission, la réponse de la Municipalité et la position de la Commission de gestion sur la réponse.

Lecture de l'observation no 4, la réponse municipale et la réponse de la Commission de gestion.

Monsieur le Président demande si la parole est sollicitée.

Ce n'est pas le cas.

Monsieur le Président passe la parole au rapporteur de la Commission de gestion pour lire l'observation no 5 de la Commission, la réponse de la Municipalité et la position de la Commission de gestion sur la réponse.

Lecture de l'observation no 5, la réponse municipale et la réponse de la Commission de gestion.

Monsieur le Président demande si la parole est sollicitée.

Ce n'est pas le cas.

Monsieur le Président passe la parole au rapporteur de la Commission de gestion pour lire l'observation no 6 de la Commission, la réponse de la Municipalité et la position de la Commission de gestion sur la réponse.

Lecture de l'observation no 6, la réponse municipale et la réponse de la Commission de gestion.

Monsieur le Président demande si la parole est sollicitée.

Ce n'est pas le cas.

Monsieur le Président passe la parole au rapporteur de la Commission de gestion pour lire l'observation no 7 de la Commission, la réponse de la Municipalité et la position de la Commission de gestion sur la réponse.

Lecture de l'observation no 7, la réponse municipale et la réponse de la Commission de gestion.

Monsieur le Président demande si la parole est sollicitée.

Ce n'est pas le cas.

Monsieur le Président passe la parole au rapporteur de la Commission de gestion pour lire l'observation no 8 de la Commission, la réponse de la Municipalité et la position de la Commission de gestion sur la réponse.

Lecture de l'observation no 8, la réponse municipale et la réponse de la Commission de gestion.

Monsieur le Président demande si la parole est sollicitée.

Ce n'est pas le cas.

Monsieur le Président passe la parole au rapporteur de la Commission de gestion pour lire l'observation no 9 de la Commission, la réponse de la Municipalité et la position de la Commission de gestion sur la réponse.

Lecture de l'observation no 9, la réponse municipale et la réponse de la Commission de gestion.

Monsieur le Président demande si la parole est sollicitée.

Madame la Conseillère Patrizia Clivaz Luchez (PSIG) a la parole

Lorsque la COGEST a pris connaissance des réponses de la Municipalité, nous avons été surpris et je me permets de demander à Monsieur le Syndic s'il avait bien compris notre question. Nous ne demandons pas que les noms des collaborateurs soient mis sur un site internet ou dans des documents publics, nous demandons que lorsque la COGEST demande un document, comme cela a été le cas, parce qu'on a demandé, par exemple, des cahiers des charges, nous souhaitons recevoir le cahier des charges qui a été fait pour une personne en particulier. Ce qui s'est passé, et je vais le dire ici, c'est que par souci de nous donner un document anonymisé, le service des ressources humaines qui est débordé, qui a trop de travail, a retapé l'intégralité du cahier des charges. Il s'est donc retrouvé non signé, non daté, etc. On a été surpris, on a demandé ce qui s'est passé et c'est là qu'on nous a expliqué qu'on ne voulait pas nous transmettre le cahier des charges d'architecte paysagiste, par exemple, de Monsieur Astorg, que nous avons reçu par ailleurs dans une visite et vous avez son nom dans le rapport de gestion. La Loi sur les communes précise que la commission de gestion a droit à tous les documents et qu'elle est soumise au secret de fonction. Donc, il est clair que si nous recevons, par exemple, un cahier des charges au nom d'une personne en particulier, nous ne mettrons pas le nom de cette personne dans les annexes, nous l'anonymiserons en mettant simplement du Typex, mais pourquoi faire du travail à double alors que la COGEST peut très bien recevoir un document avec le nom d'un collaborateur ? Je ne sais pas si, au vu de cette explication, Monsieur le Syndic souhaite revoir sa réponse. S'il maintient la réponse, je vous donne directement la réponse de la COGEST, nous refuserons cette réponse.

Monsieur le Président passe la parole à Monsieur le Syndic.

Monsieur le Syndic Alain Gillièron (PLR) a la parole

Nous nous sommes basés sur la formulation de votre question, Madame la présidente. Je la rappelle : la COGEST souhaite qu'à l'avenir les documents transmis lui soient présentés sans être anonymisés. Par rapport à cette simple formulation, même si vous avez un droit de regard, vous avez un droit de regard pour venir dans les services avec le municipal concerné, avec le chef de service, puis consulter en effet tout ce que vous voulez, mais nous n'enverrons pas des documents, même si vous êtes soumis à la confidentialité. Nous faisons extrêmement attention par rapport à ça dans la Commune de Prilly. Madame Pittet, RH, a en effet refait les documents par rapport à ce que nous avons pu vous communiquer en matière de cahier des charges. Mais, sur le nom des personnes qui représentent ou qui s'occupent de telle ou telle fonction, nous ne donnerons jamais un document de manière que quelqu'un puisse être ciblé, pas par vous, bien sûr, pas par la commission de gestion, mais on ne sait jamais.

Nous ne prenons jamais assez de précautions. Vous pouvez refuser la réponse, mais nous nous tiendrons à cet anonymat.

Mes collègues me rappellent une chose. Vous avez vu, Madame la présidente, que dans votre rapport, il y a un nom qui correspond à une fonction, et c'est bien ce que nous voulons absolument éviter. Je pense bien que ce n'était pas volontaire de votre part, mais ce sont des éléments qui deviennent publics. Vous venez de dire que les rapports de la Commission de gestion doivent être ensuite mis dans le domaine public et mis sur le site internet. A ce moment-là, c'est bien la preuve que nous ne devons pas avoir des noms et prénoms dans nos rapports.

Monsieur le Président passe la parole au rapporteur de la Commission de gestion pour lire l'observation no 10 de la Commission, la réponse de la Municipalité et la position de la Commission de gestion sur la réponse.

Lecture de l'observation no 10, la réponse municipale et la réponse de la Commission de gestion.

Monsieur le Président demande si la parole est sollicitée.

Madame la Conseillère Sylvie Krattinger Boudjelta (LCVL) a la parole

J'ai une question par rapport à la GED. Est-ce que les documents, quand on les enregistre dans le système, sont enregistrés en version différente les uns après les autres, ou est-ce qu'ils sont écrasés l'un sur l'autre ? J'attends une réponse par rapport à ce point-là.

Monsieur le Syndic Alain Gillièron (PLR) a la parole

Normalement, et je me réfère à ceux qui connaissent mieux le sujet que moi, la GED va permettre tout prochainement d'avoir cette traçabilité que vous souhaitez.

Si j'ai bien compris, la Commission de gestion refuse notre réponse, mais elle refuse pour nous mettre un carton jaune ou rouge, parce que nous n'avons pas mis cette GED en place depuis 2015 ? Nous y sommes enfin en 2023 et vous avez peut-être vu tout ce qu'on vous a présenté là-dessus, cette mise en œuvre de la GED va s'étaler sur 2023 à 2025. À partir de là, de nouveau, vous examinez la gestion 2022 à ce niveau-là. On va très loin par rapport à l'implantation de cet outil, mais nous espérons être meilleurs, de plus en plus, avec cet outil qui nous permettra de réaliser tout ce qu'on vient de dire par rapport à la traçabilité et l'utilisation.

Monsieur le Président passe au vote sur la réponse à l'observation no 10.

Vote : la réponse municipale à l'observation no 10 est acceptée par 17 voix pour, 10 voix contre et 18 abstentions.

Monsieur le Président passe la parole au rapporteur de la Commission de gestion pour lire l'observation no 11 de la Commission, la réponse de la Municipalité et la position de la Commission de gestion sur la réponse.

Lecture de l'observation no 11, la réponse municipale et la réponse de la Commission de gestion.

Monsieur le Président demande si la parole est sollicitée.
Ce n'est pas le cas.

Monsieur le Président passe la parole au rapporteur de la Commission de gestion pour lire l'observation no 12 de la Commission, la réponse de la Municipalité et la position de la Commission de gestion sur la réponse.

Lecture de l'observation no 12, la réponse municipale et la réponse de la Commission de gestion.

Monsieur le Président demande si la parole est sollicitée.

Ce n'est pas le cas.

Monsieur le Président passe la parole au rapporteur de la Commission de gestion pour lire l'observation no 13 de la Commission, la réponse de la Municipalité et la position de la Commission de gestion sur la réponse.

Lecture de l'observation no 13, la réponse municipale et la réponse de la Commission de gestion.

Monsieur le Président demande si la parole est sollicitée.

Ce n'est pas le cas.

Monsieur le Président passe la parole au rapporteur de la Commission de gestion pour lire l'observation no 14 de la Commission, la réponse de la Municipalité et la position de la Commission de gestion sur la réponse.

Lecture de l'observation no 14, la réponse municipale et la réponse de la Commission de gestion.

Monsieur le Président demande si la parole est sollicitée.

Ce n'est pas le cas.

Monsieur le Président passe la parole au rapporteur de la Commission de gestion pour lire l'observation no 15 de la Commission, la réponse de la Municipalité et la position de la Commission de gestion sur la réponse.

Lecture de l'observation no 15, la réponse municipale et la réponse de la Commission de gestion.

Monsieur le Président demande si la parole est sollicitée.

Ce n'est pas le cas.

Monsieur le Président passe la parole au rapporteur de la Commission de gestion pour lire l'observation no 16 de la Commission, la réponse de la Municipalité et la position de la Commission de gestion sur la réponse.

Lecture de l'observation no 16, la réponse municipale et la réponse de la Commission de gestion.

Monsieur le Président demande si la parole est sollicitée.

Madame la Conseillère Sylvie Krattinger Boudjelta (LCVL) a la parole

Le groupe, Le Centre, les Verts libéraux émet le vœu que la Municipalité obtienne une réponse des rapports de la part des ingénieurs civils et qu'elle mette toutes les actions préconisées en œuvre, ceci avant le futur entreposage du sel, soit avant l'hiver.

La parole n'est plus demandée.

Monsieur le Président passe au vote sur la réponse à l'observation no 16.

Vote : la réponse municipale à l'observation no 16 est acceptée par 16 voix pour, 13 voix contre et 16 abstentions.

Monsieur le Président passe la parole au rapporteur de la Commission de gestion pour lire l'observation no 17 de la Commission, la réponse de la Municipalité et la position de la Commission de gestion sur la réponse.

Lecture de l'observation no 17, la réponse municipale et la réponse de la Commission de gestion.

Monsieur le Président demande si la parole est sollicitée.

Ce n'est pas le cas.

Monsieur le Président passe au vote sur la réponse à l'observation no 17.

Vote : la réponse municipale à l'observation no 17 est acceptée par 18 voix pour, 13 voix contre et 19 abstentions.

Monsieur le Président passe la parole au rapporteur de la Commission de gestion pour lire l'observation no 18 de la Commission, la réponse de la Municipalité et la position de la Commission de gestion sur la réponse.

Lecture de l'observation no 18, la réponse municipale et la réponse de la Commission de gestion.

Monsieur le Président demande si la parole est sollicitée.

Ce n'est pas le cas.

Monsieur le Conseiller Olivier Amblet (VER) a la parole

J'ai deux questions par rapport à cette réponse. Tout d'abord, qu'est-ce que la réponse veut dire exactement ? Ce n'est pas très clair pour nous. Si elle accepte la demande et qu'elle va le fournir ou si elle va en discuter, pouvez-vous préciser un peu ? Ensuite, puisqu'on en est là, pourquoi ne pas aller plus loin ? Le groupe des Verts souhaite poser encore une question. En effet, il est important que tous les quartiers et toutes les couches sociales bénéficie d'une canopée permettant notamment de limiter les îlots de chaleur.

Est-ce que la Municipalité compte fournir une solution permettant de présenter ce genre de données, par exemple lors de sa réponse au postulat pour l'intégration de mesures de prévention des îlots de chaleur urbains et d'un suivi régulier dans le cadre du développement durable, postulat déposé en novembre 2020 ? Allez-vous également nous préciser les lieux où sont plantés les arbres et si tous les quartiers sont couverts de manière plus ou moins équivalente, par exemple ?

Madame la Conseillère municipale Rebecca Joly (VER) a la parole

Concrètement, il y a un projet inter services qui concerne trois services différents : le service urbanisme et constructions, le service travaux et voirie et le service énergie et environnement. C'est piloté par le service énergie et environnement qui pilote tout ce qui est en lien avec le Plan climat.

Evidemment, tous les arbres qui concernent le domaine public sont gérés par le service travaux et voirie et tous les abattages d'arbres où les plantations d'arbres sur le domaine privé sont gérées par le service urbanisme et constructions. Un projet est mis en place actuellement pour faire ce suivi, avec quels outils, dans quel contexte, quelles ressources doivent être mises en place pour cela, ce sont des choses qui sont en train d'être calculées. Évidemment, on doit mettre d'abord en place l'outil pour pouvoir ensuite transmettre ces réponses à la COGEST. L'idée de la réponse, c'est de dire oui, on va le faire, dans la mesure où on aura le temps et dans la mesure on aura mis en place cet outil de suivi, mais qu'on espère pouvoir le faire le plus vite possible et au mieux possible. Dans ce sens, on va très certainement pouvoir fournir des données et on espère de manière optimale.

En ce qui concerne votre deuxième question, je ne suis pas sûre d'avoir tout compris. L'idée du plan canopée, qui est développé dans le cadre du Plan climat, un des objectifs, c'est évidemment de lutter contre les îlots de chaleur. C'est dans cette optique là que le plan canopée est développé. Ensuite, il y a toute la question de la mise en œuvre de ce plan canopée, parce qu'il y a un objectif dans ce Plan canopée en termes de pourcentage de surface. Ces trois services sont en train de travailler pour savoir comment pouvoir atteindre cet objectif et par quels outils. Est-ce que ce sont des outils réglementaires, est-ce que ce sont des outils financiers ? Planter des arbres, ce n'est pas si facile qu'on le croit, dans le sens où il faut un endroit qui soit propice, il faut que ce soit justement réfléchi pour qu'il y ait partout dans la ville suffisamment d'arbres plantés pour lutter contre ces îlots de chaleur. Une fois qu'on a planté ces arbres, il faut les entretenir. Ça demande du temps, du personnel, des véhicules. Il y a une autre observation de la commission de gestion que vous avez traitée tout à l'heure qui traite justement de la voirie, et on voit qu'aujourd'hui la voirie est trop petite par rapport déjà aux besoins actuels. On ne peut donc pas mettre de nouveaux véhicules, de nouvelles personnes dedans. Il faut qu'on trouve des solutions. On est vraiment en train de travailler là-dessus à plusieurs, à plusieurs services et piloter tout cela dans le cadre du plan climat. On essaiera de vous exposer toutes ces choses dans la réponse à votre postulat, qui devrait arriver cet automne, normalement au début de l'année prochaine.

Monsieur le Président passe la parole au rapporteur de la Commission de gestion pour lire l'observation no 19 de la Commission, la réponse de la Municipalité et la position de la Commission de gestion sur la réponse.

Lecture de l'observation no 19, la réponse municipale et la réponse de la Commission de gestion.

Monsieur le Président demande si la parole est sollicitée.

Ce n'est pas le cas.

Monsieur le Président passe la parole au rapporteur de la Commission de gestion pour lire l'observation no 20 de la Commission, la réponse de la Municipalité et la position de la Commission de gestion sur la réponse.

Lecture de l'observation no 20, la réponse municipale et la réponse de la Commission de gestion.

Monsieur le Président demande si la parole est sollicitée.

Ce n'est pas le cas.

Monsieur le Président passe la parole au rapporteur de la Commission de gestion pour lire l'observation no 21 de la Commission, la réponse de la Municipalité et la position de la Commission de gestion sur la réponse.

Lecture de l'observation no 21, la réponse municipale et la réponse de la Commission de gestion.

Monsieur le Président demande si la parole est sollicitée.

Ce n'est pas le cas.

Madame la Conseillère municipale Rebecca Joly (VER) a la parole

La Municipalité a été un peu surprise d'avoir deux fois la même observation et ainsi, si je peux entendre et comprendre l'agacement de la Commission de gestion et de ce Conseil sur le fait que ce projet n'avance pas au rythme espéré, toutefois, refuser cette réponse-là n'amène à notre sens, pas grand-chose au débat, puisque, concrètement, le débat a plutôt eu lieu et d'ailleurs il y a eu un vote, il me semble, sur l'observation numéro 16. C'est juste une question, un peu de logique, le dossier est vraiment du côté du service domaines et bâtiments, puisque c'est lui qui est le service pilote, qui construit les bâtiments communaux.

Le service voirie est un service purement utilisateur, il amène son concours au développement du projet en tant que service utilisateur, il exprime les besoins, il analyse aussi les propositions qui sont faites sous l'angle de ses besoins spécifiques, mais de la même manière que le service jeunesse est aussi un utilisateur de ce bâtiment et est aussi impliqué dans ce projet, de la même manière, c'est-à-dire pour définir les besoins, pour challenger les propositions qui sont faites par le service des domaines en termes de nombre de mètres carrés disponibles, de leur localisation, des accès, etc. C'est son rôle, mais il n'est pas le porteur de projet, parce que ce n'est pas de sa compétence de construire des bâtiments, c'est celle du service des domaines, qui le fait très bien, d'ailleurs. Ce projet est néanmoins sur la pile, mais il est extrêmement complexe, puisqu'il est localisé dans une zone qui est vouée à être aussi en pleine mutation, le quartier qui fera l'objet d'un plan d'affectation « Le Galicien », dont vous avez voté d'ailleurs le crédit d'études lors du dernier Conseil communal. Là encore, il y a 4 services qui sont concernés, puisqu'on a à la fois l'urbanisme qui gère la planification du quartier dans l'ensemble, le service des domaines en tant que service constructeur compétent, le service travaux, le service jeunesse en tant que services utilisateurs. Donc, là, c'est aussi un projet qui nécessite des ressources dans beaucoup de dicastères différents.

La collaboration qui se met en place fonctionne. En plus, dans cette zone-là, il y a d'autres intérêts que ceux seuls de la commune. Donc, c'est un projet qui avance à son rythme. Mais, croyez bien que nous mettons beaucoup d'énergie pour essayer de le faire avancer le mieux possible dans les intérêts de toutes et tous, parce que, que ce soit pour les deux services utilisateurs, il y a vraiment un manque sur les locaux actuels, qui deviennent vraiment trop étroits pour les besoins, même déjà actuels.

Madame la Conseillère Patrizia Clivaz Luchez (PSIG) a la parole

Madame la Municipale, je vous remercie pour votre réponse. Nous avons répété l'observation et nous n'aurions peut-être pas dû. Je prends acte, il n'y a aucun souci là-dessus. Reste que je n'étais pas dans les commissions de gestion ces cinq dernières années. Alors, vous allez me dire où certains diront : mais pourquoi vous remontez il y a cinq ans ? Je me fais ici le porte-parole de Monsieur Cretegnny qui y était.

Demander pendant cinq ans que la sécurité des collaborateurs du service de la voirie soit assurée et ne rien voir se faire... Je comprends parfaitement votre difficulté de retrouver un terrain, de devoir construire, etc., mais ce n'est pas de ça qu'il s'agit. A un moment donné, quand la sécurité des collaborateurs est engagée, comme on nous l'a montré, parce qu'il y a des bouts de plafond qui tombent, on doit malheureusement faire des frais sur un bâtiment qui sera sans doute voué à la démolition, mais il y a des risques qu'on ne prend pas pour les gens qui sont nos collaborateurs. Et c'est cela que la Commission de gestion a voulu dire et c'est pour cela qu'elle a refusé la réponse.

Monsieur le Conseiller Philippe Cretegny (PLR) a la parole

J'ajoute à ce que vient de dire Madame la Conseillère Patrizia Clivaz Luchez qu'il est possible, à mon avis, de sécuriser les lieux de manière très rapide et pratique, donc avec peu de frais. C'est pour cela que je ne comprends pas que rien n'a été fait au niveau de la sécurité des bâtiments. Donc, je demande à nouveau à la Municipalité d'être attentive. Aussi, c'est un petit peu décevant, en tant que commissaires de la Commission de gestion, de ne pas être écoutés et suivis dans nos propos, dans nos recommandations. Je trouve que ce n'est pas très agréable d'avoir travaillé, d'avoir contribué à la commission de gestion et de ne pas être écouté et suivi.

Monsieur le Conseiller Olivier Amblet (VER) a la parole

Je soutiens en tous points la Commission de gestion sur ses dires. Maintenant, en ce qui concerne la forme, est-ce que nous devrions éliminer l'observation 21, qui est un duplicata de la précédente observation no 16 ? Si on la maintient, imaginez deux cas de figure : va-t-on devoir voter le texte ou réponse à l'observation ci-dessous et que va-t-il se passer si nous la refusons une fois et l'acceptons une deuxième fois. Tout un tas de scénarios très rigolos pour la suite de la soirée. Mais, peut être que nous pourrions nous simplifier la vie et simplement la tracer du rapport, c'est une proposition d'amendement que je vous fais de tracer l'observation 21, ou l'observation 16.

Monsieur le Conseiller municipal Maurizio Mattia (VER) a la parole

Quelques informations complémentaires par rapport à cette voirie - centre de loisirs. Tout à l'heure, j'ai estimé que vous n'aviez pas forcément besoin d'informations complémentaires quand on disait que nous avions lancé des études et qu'on attendait les rapports et que dès que nous aurions les rapports, nous verrions ce qu'il y aurait à faire pour sécuriser rapidement le bâtiment.

Il me semblait que la réponse était suffisamment claire. Malheureusement, ce n'est peut-être pas le cas. Je viens donc amener des éléments complémentaires.

On a reçu le rapport de l'ingénieur feu et celui de l'ingénieur civil, mais on a demandé des compléments d'information à l'ingénieur civil. On attend ce complément d'information qui devrait arriver assez rapidement dans les prochains jours. Le temps qu'on étudie tout ça, et puis qu'on regarde, par rapport aux recommandations qui vont être faites, ce qui semble urgent, ce qui peut être fait, sachant que le bâtiment est quand même voué à la démolition dans un horizon plus ou moins lointain. Donc là, on a toute cette réflexion à mener. Monsieur Cretegny, quand vous dites que ça fait cinq ans que vous revenez avec ce problème, de mon souvenir, vous êtes venu une fois la COGEST, avec ce problème, il y a cinq ans, et puis on avait répondu. A ce moment-là, on pensait vraiment qu'on pouvait trouver une solution rapidement pour déplacer cette voirie sur notre parcelle.

On a mené des études de faisabilité poussées avec des bureaux d'études spécifiques et, malheureusement, on a vu que ça ne répondait pas aux besoins. La parcelle qu'on pensait pouvoir acheter ne répondait pas à ces besoins.

À partir de là, on n'allait pas mettre des sommes importantes pour sécuriser le bâtiment, alors qu'on pensait que, dans l'espace de deux ou trois ans, il allait être démoli. Tout ça s'est remis en cause. Effectivement, il faut qu'on sécurise, il faut qu'il ait un niveau de sécurité absolument suffisant pour nos employés, c'est primordial. Mais pour ça, on n'est pas tous experts. On a donc mandaté des experts, des ingénieurs, qui vont nous dire ce qui est à faire, ce qui est important de faire, ce qui est bien de faire, ce qui n'est pas nécessaire de faire et à partir de là, peut-être qu'on on viendra avec un préavis, peut-être qu'on prendra sur les compétences municipales, parce qu'on n'a pour l'instant aucune idée du coût et on fera au plus vite. Donc, je ne sais pas comment vous voulez vous arranger avec cette deuxième version de la même question, mais en tout cas, je vous invite, si vous devez voter, à accepter cette réponse.

Madame la Conseillère Patrizia Clivaz Luchez (PSIG) a la parole

J'ai une question à Monsieur Mattia : pouvez-vous vous engager à sécuriser le bâtiment fin 2023, ce qui rejoint le vœu de Madame Krattinger, qui demandait que cela soit fait avant la distribution du sel. Est-ce que vous pouvez vous engager à cela ?

Monsieur le Conseiller municipal Maurizio Mattia (VER) a la parole

En ce qui concerne le sel, il est clair qu'on a eu cette inquiétude une nouvelle fois cette année. On a quand même fait une étude sur les capacités de la dalle à supporter le sel. On est arrivé à une certaine quantité qu'il ne fallait pas dépasser. On a fait en sorte que le sel soit le plus proche possible des murs porteurs pour éviter tout problème. Mais cela n'empêche pas qu'avec le rapport de l'ingénieur civil, on va pouvoir déterminer si cette question du poids du sel sur la dalle pose un problème, oui ou non. Et si ça devait poser un problème, on va prendre toutes les mesures pour faire ça d'ici la fin de l'année, absolument.

Madame la Conseillère Patrizia Clivaz Luchez (PSIG) a la parole

Merci Monsieur le Municipal.

Monsieur le Conseiller Philippe Schroff (PLR) a la parole

La question a été traitée, me semble-t-il, à l'observation 16. Le Conseil a accepté la réponse de la Municipalité. Donc, merci pour ces explications complémentaires. On ne saurait douter de notre Municipalité, qui est concernée par la sécurité de nos employés et donc, dans ce contexte, je me rallie finalement à la proposition de Monsieur Amblet de supprimer cette observation.

Monsieur le Président passe au vote sur le retrait de l'observation no 21.

Vote : le retrait de l'observation no 21 est acceptée à la majorité

Monsieur le Président passe la parole au rapporteur de la Commission de gestion pour lire l'observation no 22 de la Commission, la réponse de la Municipalité et la position de la Commission de gestion sur la réponse.

Lecture de l'observation no 22, la réponse municipale et la réponse de la Commission de gestion.

Monsieur le Président demande si la parole est sollicitée.

Ce n'est pas le cas.

Monsieur le Président passe la parole au rapporteur de la Commission de gestion pour lire l'observation no 23 de la Commission, la réponse de la Municipalité et la position de la Commission de gestion sur la réponse.

Lecture de l'observation no 23, la réponse municipale et la réponse de la Commission de gestion.

Monsieur le Président demande si la parole est sollicitée.

Ce n'est pas le cas.

Monsieur le Président passe au vote sur la réponse à l'observation no 23.

Vote : la réponse municipale à l'observation no 23 est acceptée par 15 voix pour, 14 voix contre et 22 abstentions.

Monsieur le Président passe la parole au rapporteur de la Commission de gestion pour lire l'observation no 24 de la Commission, la réponse de la Municipalité et la position de la Commission de gestion sur la réponse.

Lecture de l'observation no 24, la réponse municipale et la réponse de la Commission de gestion.

Monsieur le Président demande si la parole est sollicitée.

Ce n'est pas le cas.

Monsieur le Président précise que l'examen des différents rapports est terminé.

Il ouvre la discussion finale sur la gestion communale.

La parole n'est pas demandée.

Monsieur le Président demande au rapporteur de la Commission de gestion de lire les conclusions du rapport.

Lecture des conclusions du rapport.

Monsieur le Président passe au vote sur les conclusions du rapport de gestion municipal 2022.

LE CONSEIL COMMUNAL DE PRILLY

- vu le rapport de gestion présenté par la Municipalité,
- ouï le rapport de la Commission de gestion,

- considérant que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

d'approuver la gestion communale pour l'exercice 2022.

Vote : la gestion communale pour l'exercice 2022 est approuvée à une large majorité

Monsieur le Président passe au point 12 de l'ordre du jour.

12. Préavis municipal No 05-2023 soumettant les états financiers pour l'exercice 2022.

Monsieur le Président informe qu'il va procéder en 2 phases. Tout l'abord, l'analyse des états financiers 2022 présentés par la Municipalité, puis le point 14 de l'ordre du jour qui est consacré au rapport de la COFIN sur les états financiers 2022. Le rapport sera passé en revue et les observations qui ont été faites par la Commission des finances seront traitées.

En l'absence de réponses données par la Municipalité aux observations avant la séance du Conseil, Monsieur le Président laissera l'exécutif faire lecture de ses réponses, une fois que l'observation aura été lue par le rapporteur de la Commission des finances. Les deux documents seront parcourus et le Conseil votera ensuite à la fin les comptes communaux.

Monsieur le Président demande si quelqu'un s'oppose à la manière de procéder.

La manière de procéder est acceptée.

Monsieur le Président ouvre la discussion générale sur les états financiers 2022 et demande s'il y a une demande de parole à ce stade.

Monsieur le Conseiller Olivier Amblet (VER) a la parole

Le groupe VER tient à remercier la Municipalité pour l'excellent travail fourni dans cet état financier, que nous avons trouvé très complet et mieux documenté que lors de précédents exercices. Nous constatons que le budget est globalement bien maîtrisé et nous avons une marge de manœuvre solide pour réaliser les investissements nécessaires pour notre commune, malgré le constat bien malheureux que les impôts sont actuellement en baisse. Nous encourageons la Municipalité à continuer sa gestion la plus efficace possible des projets afin de pouvoir continuer à investir dans les sujets ayant reçu la plus haute priorité politique. Nous espérons que ces excellents résultats ont un impact positif sur la confiance accordée par le Conseil communal envers la Municipalité. Une question peut être, Monsieur le Président, d'ordre, par la suite, nous aurons une question sur un compte et qui est également déjà traité dans une question de la COFIN. Souhaitez-vous que je l'aborde dans les états financiers maintenant, ou alors dans le rapport de la COFIN ?

Monsieur le Président répond que la question devra être posée au moment opportun.

Madame la Conseillère Eva Tortelli (PSIG) a la parole

Le PSIG se réjouit du bon bilan, des bons chiffres financiers de cette année.

Il relève qu'il faut avoir en tête qu'il s'agit d'une situation exceptionnelle liée à la péréquation et à la taxe sur le financement de l'équipement communautaire. Il relève également que les charges ont été bien maîtrisées cette année. Donc, il remercie la Municipalité pour ce bilan.

La parole n'étant plus demandée, Monsieur le Président clôt la discussion et passe à la discussion chapitre par chapitre.

PARTIE 2, MESSAGE DE LA MUNICIPALITE, PAGE 5

Monsieur le Président demande si la parole est sollicitée.

Ce n'est pas le cas.

PARTIE 3, CHIFFRES CLES, CONCEPTION DU RAPPORT ET ANALYSES DES ECARTS, PAGES 6 à 8

Monsieur le Président demande si la parole est sollicitée.

Ce n'est pas le cas.

PARTIE 4, RESSOURCES HUMAINES, PAGE 9

Monsieur le Président demande si la parole est sollicitée.

Ce n'est pas le cas.

PARTIE 5, IMPÔTS, PAGE 10

Monsieur le Président demande si la parole est sollicitée.

Ce n'est pas le cas

PARTIE 6, MARGE D'AUTOFINANCEMENT, INVESTISSEMENTS, ENDETTEMENT ET FONDS DE ROULEMENT, PAGES 11 à 12

Monsieur le Président demande si la parole est sollicitée.

Ce n'est pas le cas.

PARTIE 7, PEREQUATIONS, PAGES 12 à 14

Monsieur le Président demande si la parole est sollicitée.

Ce n'est pas le cas.

PARTIE 8, COMPTES DE RESERVE ET DE CAPITAL, PAGE 14

Monsieur le Président demande si la parole est sollicitée.

Ce n'est pas le cas.

PARTIE 10, COMPTE DE FONCTIONNEMENT PAR NATURE, CONDENSE, PAGES 16 à 18

Monsieur le Président demande si la parole est sollicitée.

Ce n'est pas le cas.

PARTIE 11, COMPTE DE FONCTIONNEMENT PAR DIRECTION, RESULTAT NET, PAGE 19

Monsieur le Président demande si la parole est sollicitée.

Ce n'est pas le cas.

PARTIE 12, COMPTE DE FONCTIONNEMENT PAR DIRECTION, DETAIL

Monsieur le Président passe à présent aux comptes selon le plan comptable.

CHAPITRE 1 « ADMINISTRATION GENERALE », PAGES 20 à 30

Monsieur le Président demande si la parole est sollicitée.

Ce n'est pas le cas.

CHAPITRE 2 « FINANCES », PAGES 30 À 32

Monsieur le Président demande si la parole est sollicitée.

Ce n'est pas le cas.

CHAPITRE 3 « DOMAINES », PAGES 32 à 38

Monsieur le Président demande si la parole est sollicitée.

Ce n'est pas le cas.

CHAPITRE 4 « TRAVAUX », PAGES 38 À 46

Monsieur le Président demande si la parole est sollicitée.

Ce n'est pas le cas.

CHAPITRE 5 « INSTRUCTION PUBLIQUE », PAGES 46 à 52

Monsieur le Président demande si la parole est sollicitée.

Ce n'est pas le cas.

CHAPITRE 6 « POLICE », PAGES 52 à 54

Monsieur le Président demande si la parole est sollicitée.

Ce n'est pas le cas.

CHAPITRE 7 « COHESION SOCIALE, ENFANCE, JEUNESSE », PAGES 54 à 66

Monsieur le Président demande si la parole est sollicitée.

Ce n'est pas le cas.

PARTIE 13 « BILAN », PAGE 67

Monsieur le Président demande si la parole est sollicitée.

Ce n'est pas le cas.

PARTIE 14 « ENGAGEMENTS HORS BILAN », PAGE 68

Monsieur le Président demande si la parole est sollicitée.

Ce n'est pas le cas.

PARTIE 15 « INVENTAIRE DU PATRIMOINE FINANCIER », PAGE 69

Monsieur le Président demande si la parole est sollicitée.

Ce n'est pas le cas.

PARTIE 16 « INVENTAIRE DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF », PAGES 70 à 71

Monsieur le Président demande si la parole est sollicitée.

Ce n'est pas le cas.

PARTIE 17 « INVENTAIRE DES PRÊTS, CAPITAUX DE DOTATION, TITRES ET PAPIERS VALEURS DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF », PAGE 72

Monsieur le Président demande si la parole est sollicitée.

Ce n'est pas le cas.

PARTIE 18 « TABLEAU DES INVESTISSEMENTS DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF 2022 », PAGES 73 à 75

Monsieur le Président demande si la parole est sollicitée.

Ce n'est pas le cas.

PARTIE 19 « RECAPITULATIF DES INVESTISSEMENTS », PAGES 76 à 77

Monsieur le Président demande si la parole est sollicitée.

Ce n'est pas le cas.

PARTIE 20 « EMPRUNTS », PAGE 78

Monsieur le Président demande si la parole est sollicitée.

Ce n'est pas le cas.

PARTIE 21 « LISTE DES COLLABORATIONS INTERCOMMUNALES », PAGE 79

Monsieur le Président demande si la parole est sollicitée.

Ce n'est pas le cas.

COMPTES « STEP », PAGES 80 à 84

Monsieur le Président demande si la parole est sollicitée.

Ce n'est pas le cas.

COMPTES « SDIS MALLEY – RENENS », PAGES 85 à 96

Monsieur le Président demande si la parole est sollicitée.

Ce n'est pas le cas.

Le point 12 de l'ordre du jour étant traité, Monsieur le Président passe au point 13 de l'ordre du jour.

13. Rapport de la Commission des finances traitant des états financiers pour l'exercice 2022 ; réponses municipales aux observations et vœux de ladite Commission.

Monsieur le Président appelle Monsieur le Conseiller Olivier Pilet, rapporteur de la Commission des finances.

Il rappelle que selon l'article 108 du Règlement du Conseil, le Conseil délibère séparément sur la gestion et sur les comptes. Les réponses de la Municipalité au sujet desquelles la discussion n'est pas demandée sont considérées comme admises par le Conseil. S'il y a discussion, le Conseil se prononce sur le maintien de tout ou partie de l'observation, mais sans pouvoir la modifier.

Monsieur le Président ouvre la discussion générale et demande si la parole est sollicitée.

Monsieur le Conseiller Olivier Amblet (VER) a la parole

Je commence par une question par rapport au suivi des discussions. Est-ce qu'à l'issue de la discussion générale, on va uniquement parler des observations ou va-t-on parler également des chapitres ?

Monsieur le Président répond que les chapitres ont déjà été traités et que l'on va traiter à présent que les observations et les réponses.

Monsieur le Conseiller Olivier Amblet (VER) a la parole

Je passerai en revue les différents points de chapitre dans la discussion. Un grand merci à tous les membres de la COFIN pour leur travail minutieux et méticuleux de présentation. On sent à la lecture une grande volonté de bien faire et c'est très professionnel. J'aurais toutefois quelques questions et remarques. Je commencerais peut-être sur une remarque de ton, sur la partie de synthèse. On peut la trouver parfois à d'autres emplacements du rapport, mais certains membres du groupe des Verts trouvent que ce rapport dit tout et son contraire, dans la rédaction, principalement de la synthèse, Il semble que dès qu'un élément positif est présenté, il est immédiatement suivi par une série d'adjectifs pour en réduire quelque peu la portée.

Je vais prendre deux exemples : je cite : « notre niveau de dette brute presque acceptable, alors que notre charge financière est supportable. Ces indicateurs révèlent que la situation n'est pas particulièrement encourageante ». Juste après la mention que les emprunts n'ont pas augmenté cette année, on peut lire : « il eut été très étonnant de devoir faire appel à la dette pour financer nos projets et nos dépenses cette année ». Permettez-moi de proposer une autre tournure pour cette dernière phase, de manière à vous illustrer qu'un rapport aurait pu aussi être plus positif ou neutre. On aurait pu écrire : c'est magnifique, quelle bonne nouvelle, excellent travail ! Bravo à la Municipalité pour la gestion exemplaire des comptes durant l'année 2022 » et peut être que là, on aurait été un peu trop dans le positif. Mais, il y avait une barre entre deux et pour des comptes qui ont été acceptés à l'unanimité, je trouve que cette synthèse était un peu au milieu, un peu négative.

Ensuite, par rapport au chapitre 4 sur les perspectives, nous avons une remarque en bas de la page 7, je cite : « nous devons veiller à ce que les nouveaux arrivants disposent de meilleure capacité financière. Il est important de bien exploiter les leviers à disposition pour tenter d'influencer cette tendance dans le bon sens. » Le groupe des Verts s'interroge sur la portée de ce commentaire. En effet, Prilly doit accueillir toutes les couches sociales de la population. N'est-ce pas justement un des rôles de la péréquation de lisser les éventuelles inégalités en la matière ? Cette péréquation qui constitue la concrétisation de l'article 168 de la constitution vaudoise, article qui donne à la péréquation financière le but d'atténuer les inégalités de charges fiscales consécutives aux différences de capacité contributive entre les communes. J'aurais donc une question pour la Commission des finances : mais quelles sont au juste ces leviers à disposition que vous recommandez d'utiliser ?

Par rapport aux point 5.2 de charge fiscale, dans le rapport, on peut lire que 4000 francs de plus représente qu'une proportion mineure dans l'amélioration ou la péjoration de nos finances. Toutefois, il semble quand même que quand on parle du budget annuel, on est souvent dans des sommes bien inférieures. Donc, est-ce qu'on piétine trop dans notre budget ? Est-ce qu'on va trop dans le détail quand on discute de nos budgets ? Ou bien est-ce que ces points d'impôt sont en réalité une somme plus conséquente ? Ensuite, à la page 26, question sur le compte 1120.4112.007, il n'y a pas la réponse finale de la Municipalité à la seconde question.

Question : constatant que le montant est inférieur de CHF 200'000.00 au budget, pouvez-vous nous indiquer dans quelle mesure cela peut entraîner des répercussions sur l'application sur les mesures liées au climat ? Avez-vous aujourd'hui cette réponse ?

Ensuite, page 31, sports, Prilly est divisé en deux clubs, hommes et femmes, et nous souhaiterions simplement savoir pourquoi la commune soutient le club hommes au double de la division féminine ?

Monsieur le Conseiller Philippe Schroff (PLR) a la parole

Merci Olivier pour toutes ces questions. Je n'ai pas eu le temps de préparer, bien sûr, des réponses, mais il y en a une ou deux que je peux déjà donner ici. Sur la remarque concernant les terminologies, sur le négativisme, je réponds que c'est empreint de pragmatisme. Après, c'est une sensibilité que certains lecteurs ont probablement par rapport à des paroles et qui sont utilisés, mais qui ont été adoptés par la Commission dans son ensemble, dans laquelle des représentants de tous les partis, sauf le Centre, sont présents. Donc, cette formulation a été relue, a été parcourue, a été effectivement partagée, et le président ou le rapporteur qui ont rédigé le rapport sont toujours à disposition pour débattre de la formulation.

Ce qui dirige en tout cas les propos du président, c'est du pragmatisme, avec probablement également une couleur politique qui peut transparaître dans certains cas.

Quant à la remarque sur les terminologies, qui étaient supportables et acceptables, sauf erreur, ces terminologies sont reprises textuellement dans les données clés, indicateurs financiers et les indices qui sont donnés par le Canton. Donc là, il n'y a pas de couleur politique quand je dis que c'est supportable ou que c'est acceptable, c'est purement la sémantique qui est utilisée dans le rapport, dans les rapports chiffrés, des rapports qui sont disponibles sur internet, et vous pouvez voir tout ça dans l'annexe qui vous a été transmise.

En ce qui concerne maintenant le positivisme et d'avoir un ton peut être un peu décalé, comme le suggérait Olivier Amblet, on essaie d'être pragmatique et de dire les choses sans enthousiasme excédentaire et sans négativisme excédentaire également, simplement en restant pragmatique, je le répète. Quant à savoir maintenant les leviers qui sont à disposition pour améliorer notre point d'impôt, qui est une préoccupation partagée par notre municipalité des finances, par notre boursier, ce n'est pas une envie de la commission des finances ou de son président que de dire que le point d'impôt est en baisse et qu'il faudrait trouver des solutions pour l'améliorer ou en tout cas, pour faire en sorte que cette tendance s'inverse, c'est de la parole même de notre boursier et de notre ministre des finances qui a été reprise, et donc, les leviers nécessaires à cela, je les laisse en mains de la Municipalité.

Il y en a plusieurs sur le logement, sur la politique au niveau des personnes qui viennent habiter à Prilly, mais il est clair que, une fois plus, de dire qu'ils ne sont pas issus que de la parole du président de la COFIN, mais de la COFIN dans son ensemble, et qu'ils sont relayés également par notre ministre des Finances et du boursier. Le point d'impôt de CHF 404'000.00, effectivement, ce n'est pas négligeable, mais quand on voit qu'avant les 7 millions de correction, notre commune présentait un déficit de 3 millions, si demain la péréquation s'inverse où elle n'existe plus, on est quand même face à un déficit important et ce déficit important nous obligerait d'augmenter de plusieurs points d'impôt l'impôt pour que cela soit comblé. Donc, c'est un constat également pragmatique.

Madame la Conseillère municipale Anne Bourquin Büchi (PSIG) a la parole

Je n'ai pas très bien compris votre question. Ce que j'ai compris, c'est que vous demandiez pourquoi on soutenait le hockey masculin et le féminin. C'est bien ça ? D'accord alors, on a présenté il y a quelques années, c'était encore mon ancien chef de service, le système de subventionnement pour les sociétés sportives. Dans le système actuel, c'est en lien avec le nombre de membres et il y a plus de membres masculins. Ils sont plus actifs aussi sur le plan intercantonal, etc. Ils ont plus de points qui leur permettent d'avoir une subvention plus élevée que l'équipe féminine. J'ai vu cela avec mon chef de service récemment, c'est passé en municipalité, de modifier la manière d'attribuer les subventions. Dans cette nouvelle manière de faire, il y aura une valorisation du fait qu'il y ait des équipes féminines. Ça va donc changer, on va valoriser le fait d'être intercantonal, le fait aussi du travail sur le territoire de la commune, les activités locales. Ça va changer normalement pour 2024.

Monsieur le Conseiller Olivier Amblet (VER) a la parole

Quelques précisions, dans la première citation que j'avais faite par rapport au ton du rapport, s'il est vrai que les termes acceptables et supportables sont des indicateurs fournis par le Canton.

Le jugement qui en est fait juste dans la phrase suivante, qui fait toujours partie de la citation était : « ces indicateurs révèlent que la situation n'est pas particulièrement encourageante ». Je pense qu'on pourrait aussi considérer qu'avoir un niveau de dettes acceptable et une charge financière supportable, c'est plutôt une bonne nouvelle. Si on est dans une famille avec un budget familial, c'est plutôt une bonne nouvelle.

Ensuite, merci pour les explications concernant le club sportif. Par rapport à la page 7, quels sont les leviers sur lesquels nous pouvons agir ? Si on réinterprète le texte du rapport de la Commission de gestion, à la première lecture du groupe, il avait semblé que c'était plutôt un texte, cette partie du texte arrive juste après la partie sur les gros arrivants à Prilly, donc quand on lit : « nous devons veiller à ce que les nouveaux arrivants disposent d'une meilleure capacité financière », cela donne plutôt l'impression qu'on parle de logements plutôt que d'impôts. Mais, peut être que vous avez une autre lecture, dans ce cas-là, je serais ravi si vous pouviez développer un peu quelles étaient les discussions de la commission à ce sujet.

Monsieur le Conseiller Philippe Schroff (PLR) a la parole

Comme je l'ai dit en aparté, Olivier, si la prochaine fois, on a les questions un peu en avance, on peut se préparer et puis on peut effectivement lancer et débattre. Je répète néanmoins ici que dans la Commission des finances et pas gestion, il y a deux conseillers verts qui ont lu, relu et adopté ce rapport. Dans ce contexte, je ne vais pas m'allonger sur la sémantique. Une fois de plus, elle est pragmatique, elle a une empreinte liée à la situation. On peut être plus optimiste, on peut être plus pessimiste. Si Monsieur Deillon prenait la parole, je suis sûr qu'il serait plus pessimiste que moi et que vous. Donc, dans ce contexte, il est question d'interprétation je vous le concède. Par rapport aux leviers, ce n'est pas parce qu'un chapitre suit un autre que, forcément, on fait référence, ça me semble une évidence. Donc, les leviers, ils appartiennent effectivement à l'avenir de la commune. Le point d'impôt est ce qu'il est et les contribuables sont ce qu'ils sont. Dans ce contexte, avec un point impôt en baisse, si on continue comme ça, on va se retrouver dans une situation difficile. Ce n'est pas moi qui le dis, c'est notre boursier et notre ministre des Finances. C'est aussi une fois plus pragmatique et je vous invite à prendre ces propos comme tels et ne pas les remettre en question, parce qu'effectivement c'est comme ça qu'ils ont été pensés.

Monsieur le Président clôt la discussion.

Monsieur le Président passe la parole au rapporteur de la Commission des finances pour la lecture de l'observation no 1.

Lecture de l'observation no 1.

Monsieur le Président demande si la réponse apportée suscite des observations dans la salle.

Madame la Conseillère Sylvie Krattinger Boudjelta (LCVL) a la parole

Je vous rappelle que, lors du préavis 17-2021, nous avons voté sur cet article 11 et nous avons autorisé la Municipalité d'engager des dépenses de fonctionnement imprévisibles et exceptionnelles, jusqu'à concurrence de CHF 50'000.00 par poste figurant au budget et par année, ce qui veut dire qu'on a autorisé un montant beaucoup plus important que le montant qui est cité dans les observations de la Commission des finances.

La parole n'étant plus demandée, Monsieur le Président cède la parole à la Municipalité.

Monsieur le Conseiller municipal Ihsan Kurt (PSIG) a la parole

Les conseillers communaux ont reçu ces réponses par courriel. Je vais vous lire la réponse de la Municipalité.

La Municipalité prend bonne note de cette observation, déjà discutée avec le Municipal des Finances et va modifier le processus actuel ainsi :

Processus actuel :

Depuis l'exercice 2021, un contrôle budgétaire au 30 juin est établi par le Service des Finances. Chaque service a la responsabilité d'annoncer les comptes qui présentent un dépassement de CHF 3'000.00 et 10 % de montant budgété, ainsi que les comptes potentiellement en dépassement au 31 décembre.

Ajout au processus :

Une communication globale sera présentée, non plus pas à la COFIN uniquement, mais au Conseil communal courant septembre. Pour les nouveaux cas en dépassement après le 30 juin, une communication sera faite via le préavis relatif aux comptes de l'année en question.

Monsieur le Président passe la parole au rapporteur de la Commission des finances pour la lecture de réponse de la COFIN.

Lecture de la réponse de la COFIN.

Monsieur le Président demande si la parole est encore sollicitée.

Ce n'est pas le cas.

La recommandation et la réponse sont acceptées.

Monsieur le Président passe la parole au rapporteur de la Commission des finances pour la lecture de l'observation no 2.

Lecture de l'observation no 2.

Monsieur le Président cède la parole à la Municipalité.

Monsieur le Conseiller municipal Ihsan Kurt (PSIG) a la parole

La Municipalité a décidé de suspendre le projet de réaménagement des bureaux en raison du manque de consensus au sein des Chef.fes.s de Service. Une partie préconisait une refonte totale des surfaces du Château, du bâtiment administratif et de Castelmont alors que d'autres proposaient une approche plus pragmatique pour des questions de coût en optimisant les surfaces actuelles. Selon l'augmentation du personnel dans les années à venir, la Municipalité va se saisir à nouveau de cette question.

Monsieur le Président passe la parole au rapporteur de la Commission des finances pour la lecture de réponse de la COFIN.

Lecture de la réponse de la COFIN.

Monsieur le Président demande si la parole est encore sollicitée.

Ce n'est pas le cas.

La recommandation et la réponse sont acceptées.

Monsieur le Président passe la parole au rapporteur de la Commission des finances pour la lecture de l'observation no 3.

Lecture de l'observation no 3.

Monsieur le Président cède la parole à la Municipalité.

Monsieur le Conseiller municipal Ihsan Kurt (PSIG) a la parole

La Municipalité est favorable à cette recommandation et l'appliquera.

Monsieur le Président passe la parole au rapporteur de la Commission des finances pour la lecture de réponse de la COFIN.

Lecture de la réponse de la COFIN.

Monsieur le Président demande si la parole est encore sollicitée.

Ce n'est pas le cas.

La recommandation et la réponse sont acceptées.

Monsieur le Président précise que l'examen des états financiers et du rapport de la Commission des finances est terminé. Il ouvre la discussion finale sur les états financiers 2022.

La parole n'est pas demandée.

Monsieur le Président passe la parole au rapporteur de la Commission des finances pour lire les conclusions de la Commission des finances.

Lecture des conclusions.

Monsieur le Président passe au vote.

LE CONSEIL COMMUNAL DE PRILLY

- vu le préavis municipal N° 5-2023, les comptes 2022 de la Station d'épuration des eaux usées et de traitement des boues de l'agglomération lausannoise (STEP) et les comptes 2022 du SDIS Malley, Prilly-Renens,
- ouï le rapport de la Commission des finances,
- considérant que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

1. d'approuver la participation financière de la Commune de Prilly figurant sous 4600.3526.003 aux coûts d'exploitation de la Station d'épuration des eaux usées et de traitement des boues de l'agglomération lausannoise – STEP de Vidy et d'en approuver les comptes 2022 ;
2. d'approuver la participation financière de la Commune de Prilly figurant sous 6500.3521.001 à l'organisme intercommunal de Défense contre l'incendie et de Secours SDIS Malley, Prilly-Renens et d'en approuver les comptes 2022 ;
3. d'approuver les états financiers 2022 de la Commune de Prilly présentant un excédent de produits de CHF 3'051'325.46.

Vote : Les conclusions du préavis no 05-2023 sont acceptées à l'unanimité, moins 6 abstentions.

Monsieur le Conseiller municipal Ihsan Kurt (PSIG) a la parole

Au nom de la Municipalité, je tiens à remercier la COGEST et la COFIN pour le travail, la mission qu'ils ont accomplie. Depuis trois mois, la Municipalité a travaillé avec ces deux Commissions de manière professionnelle, transparente et cohérente et finalement, nous avons ce soir, au Conseil communal, pu traiter les deux rapports rédigés par les deux Commissions respectives. La Municipalité tient aussi remercier le Conseil communal pour ce débat démocratique et aussi nos remerciements vont pour les chefs de service de l'administration communale qui ont collaboré pendant cette période avec la Municipalité, ainsi qu'avec les deux commissions respectives.

Monsieur le Président passe au point 14 de l'ordre du jour.

14. Motions, postulats, interpellations et projets.

Monsieur le Président informe que le Bureau a reçu motion du PSIG pour la création d'une cellule de communication au sein de l'administration communale.

Monsieur le Président passe la parole à Madame la Conseillère Eva Tortelli pour développer la motion.

Madame la Conseillère Eva Tortelli (PSIG) a la parole



**Parti socialiste
prilly**

Prilly, le 26 juin 2023

**Motion portant sur le préavis 06-2023 relatif à la création
d'une cellule de communication.**

Le préavis qui nous est présenté par la Municipalité est un préavis important. Le PSIG en a pris connaissance avec beaucoup d'intérêt car cela fait 12 ans que nous attendons ce type de compétences au sein de l'administration communale.

Pourtant, à la lecture de ce préavis, celui-ci nous paraît incomplet et manquant de précision sur une série de points que nous citons ci-après :

1. Chaque dicastère, actuellement, met sur pied des actions de communication sans que les heures passées à ce travail ne soient présentées dans le préavis¹.
2. Le préavis ne liste pas, pour 2021 / 2022 les mandats externes attribués et leurs montants, afin que les économies potentielles soient visibles pour le Conseil communal.
3. Il ne dit pas non plus si d'autres types de mandats externes seront peut-être encore attribués.
4. Le rattachement organisationnel de cette cellule de communication n'est pas précisé : or, le positionnement hiérarchique de cette cellule, et les flux de communication qui en découlent, déterminent qui dirige le travail de cette cellule.
5. Les complémentarités et les différences entre les deux types de profils présentés en page 6 du préavis (chargé.e de communication senior (responsable) et rédacteur/trice) sont peu précis.
6. Si nous soutenons l'idée de proposer une place de stage à un stagiaire, le fait que celui-ci change tous les 6 mois alors qu'il est chargé de « décliner la charte graphique en contenus visuels »² nous surprend, et rien n'est dit sur les compétences attendues par l'école de médiamaticien concernant son encadrement, qui semble faire défaut au vu des profils présentés dans le préavis. Nous ignorons si l'institut de formation accepterait cette solution, qui, en l'état, semble omettre le principe formatif de l'accueil d'un-e stagiaire.

Nous déposons donc cette motion pour inviter la Municipalité à compléter le préavis 06-2023 et à le présenter à l'automne de manière à pouvoir aller enfin de l'avant. Nous remercions le Conseil de soutenir ce texte et la Municipalité d'y donner suite.

Eva Tortelli

Patrizia Clivaz Luchez

Monsieur le Président ouvre la discussion sur la motion et demande si la parole est sollicitée dans l'assemblée.

Ce n'est pas le cas.

Monsieur le Président cède la parole à la Municipalité.

Monsieur le Syndic Alain Gillièron (PLR) a la parole

Permettez-moi, en tout cas à titre personnel, parce qu'on n'en a pas discuté, puisqu'on découvre ça ce soir, d'être complètement estomaqué par ce dépôt d'une motion. Vous déposez une motion sur un préavis qui ne vous convient pas, c'est une chose, mais il n'a pas encore été traité, vous l'avez même repoussé ce soir, alors que la Commission a siégé, que le rapport a été déposé, et maintenant vous venez surenchérir, alors qu'on n'en a même pas parlé. La Municipalité n'a même pas pu défendre sa position sur ce que vous dites.

¹ Suite à la séance de commission, la Municipalité nous annonce un 0.5 EPT.

² P. 6 du préavis, dernier alinéa.

En plus, on vous a envoyé des réponses par mail, comme l'avait demandé Monsieur le président Olivier Amblet, lors de la Commission, nous a envoyé les questions, nous vous avons envoyé des précisions, et maintenant vous venez avec le dépôt d'une motion. Monsieur le Président, vous ferez bien sûr ce que vous voudrez, vous êtes seigneur dans cette histoire au niveau de la procédure, mais je ne vois pas comment nous allons faire. Il va falloir nommer une Commission pour étudier ce que nous n'avons pas donné à la Commission, si vous déposez une motion. On pourrait presque encore dire : transformons cela en un postulat avec une Commission. Mais non, ce n'est pas possible. Que vous nous disiez qu'il manque des choses, nous pourrions sans problème vous les fournir d'ici le 2 octobre. On va vous donner ces renseignements, selon la liste fournie ce soir pour le 2 octobre prochain. Mais, Monsieur le Président, j'ose croire qu'il n'y aura pas une Commission qui va étudier ce que Madame Tortelli vient de déposer ici, parce que je ne vois vraiment pas comment ça peut se finaliser et qu'on ait un aboutissement dans cette procédure que je n'ai jamais vue.

Monsieur le Président demande si la parole est sollicitée.

Madame la Conseillère Eva Tortelli (PSIG) a la parole

Nous remercions Monsieur le Syndic pour les compléments apportés et pour sa réponse. Nous défendons une position pragmatique qui est d'inviter la Municipalité à ce complément avant que le préavis soit voté cet automne.

Monsieur le Président du Conseil prend la parole

Le Syndic vient de dire qu'il s'engage à répondre aux points que vous avez cités d'ici au 2 octobre et la motion demande la même chose.

Monsieur le Conseiller Yan Giroud (PSIG) a la parole

Le groupe PSIG ne pense pas qu'il soit nécessaire de passer par une Commission. Il propose de renvoyer la motion à la Municipalité directement.

Ce n'est pas le cas.

Monsieur le Syndic Alain Gillièron (PLR) a la parole

C'est assez fin, je n'avais pas pensé que vous pourriez renvoyer directement à la Municipalité une motion, mais qui ne signifie strictement rien, puisque c'est un sujet qui est déjà sur la table du Conseil, qui est déjà étudié par la Municipalité à qui vous avez demandé un complément. Je m'excuse et je le répète, je n'ai jamais vu un procédé pareil, mais il fallait bien que je le vive une fois. Je vous propose, et je le demande alors aux autres Conseillers et Conseillères, puisque nous nous sommes engagés et que nous avons déjà envoyé des précisions sur ce que Madame Tortelli a évoqué ce soir, nous allons compléter ce que nous vous avons déjà envoyé pour le 2 octobre prochain, pour que vous ayez tous les éléments pour voter ce préavis qui est attendu avec impatience par un bon nombre de personnes dans la salle.

Monsieur le Conseiller Philippe Schroff (PLR) a la parole

Nous avons donc une motion qui est proposée d'être envoyée à la Municipalité, une Municipalité qui dit qu'elle donnera toutes les réponses à cette motion pour le 2 octobre.

Finalement, travaillons en bonne intelligence et soyons confiants dans ce que vient de nous dire Monsieur le Syndic, qui va apporter les réponses qui sont mentionnées dans la motion.

Monsieur le Conseiller municipal Ihsan Kurt (PSIG) a la parole

Après les discussions et les questions qui étaient posées dans cette motion, nous proposons donc de retirer la motion et de traiter toutes les questions posées dans la motion lorsque le Conseil communal traitera le préavis en octobre prochain.

Monsieur le Conseiller Fabien Deillon (UDC) a la parole

Je trouve la situation assez intéressante parce que s'il y a des nouveaux éléments qui sont apportés pour ce préavis, ça me paraîtrait vraiment normal que ça repasse en Commission. Je fais la proposition que cette motion spéciale, on n'a jamais vu ça, mais effectivement, il faut avoir l'esprit ouvert, je propose qu'on renvoie la motion à une Commission.

Monsieur le Conseiller Olivier Amblet (VER) a la parole

On s'amuse à Prilly en 2023. En tant que président de ladite Commission, est-il possible au niveau de la procédure, de convoquer une nouvelle Commission avec la municipalité, à la suite des éléments complémentaires que la Municipalité a fait parvenir au bureau ? Cela nous éviterait la motion et on pourrait déjà convoquer une Commission avec les mêmes membres.

Madame la Conseillère Patrizia Clivaz Luchez (PSIG) a la parole

Effectivement, nous avons noté en note de bas de page que la Municipalité nous avait donné trois réponses, mais nous avons beaucoup plus de questions que ce qui avait été demandé à Monsieur le Syndic à la suite de la Commission. C'est pour cela que nous avons déposé une motion. Par ailleurs, j'entends bien, j'ai le sentiment que la Municipalité, ou en tout cas Monsieur le Syndic, est choqué de cette manière de faire. Pour nous, ce préavis est important, des chargés de communication sont importants, mais on aimerait avoir plus d'informations.

Face à cela, nous soutenons la proposition de Monsieur Deillon, c'est-à-dire que cette motion soit renvoyée à une Commission avec les réponses que la Municipalité préparera pour venir en commission, et ensuite, nous aurons le préavis, y compris la motion.

Monsieur le Conseiller Philippe Schroff (PLR) a la parole

C'est une situation pour le moins ubuesque que nous avons. Le groupe socialiste qui soutient une proposition de notre groupe UDC à l'encontre d'une demande de notre municipal socialiste de retirer la motion. Si j'étais socialiste, j'aurais tendance de soutenir mon municipal qui me demande de retirer la motion, et c'est finalement ce que j'invite de faire.

Monsieur le Conseiller Olivier Amblet (VER) a la parole

On continue la discussion. On est sur une forme de procédure, ça prendra le temps qu'il faut. Patrizia, j'ai une remarque, j'ai l'impression que si on te suit et qu'on accepte cette motion, que cette motion soit renvoyée au Conseil, elle devra d'abord être traitée, puis renvoyée à la Municipalité, et ensuite le préavis pourra être soumis à nouveau et on ne va pas en s'en sortir d'ici à la fin de l'année.

Monsieur le Conseiller Antoine Reymond (PLR) a la parole

Je pense que la solution la plus simple soit que le président de la Commission, convoque une nouvelle fois la Commission, que les membres du PSIG qui siègent dans la Commission, apportent des éléments qui soutiennent cette motion et qu'ainsi vous puissiez étayer votre rapport qui devra ainsi être revu en vue de la séance du 2 octobre et ensuite, Mesdames et Messieurs du PSIG, vous retirez votre motion.

Monsieur le Conseiller Olivier Amblet (VER) a la parole

Je souhaite demander une suspension de séance, de manière qu'on puisse juste avoir un dialogue entre personnes et puis revenir après avec une proposition, notamment au niveau de ce qui est possible.

Monsieur le Président accorde 5 minutes de suspension avec l'accord d'une majorité des membres du Conseil.

Reprise des débats.

Monsieur le Président demande si la parole est demandée dans la salle.

Monsieur le Conseiller Antoine Reymond (PLR) a la parole

Il y a visiblement chez certaines et certains des insatisfactions qui s'expriment à l'égard de ce rapport. La proposition pourrait être celle-ci : la Municipalité retire le préavis tel qu'il a été déposé. De ce fait, le rapport de la commission n'existe plus, la Municipalité s'engage à revoir son préavis en y intégrant les questions qui sont posées au travers du débat de ce soir, de telle sorte qu'elle va venir avec un nouveau préavis. Une nouvelle Commission sera créée avec les mêmes membres qui va siéger sur ce rapport et ensuite nous aurons le débat. Donc, vous retirez votre motion et la Municipalité va-t-elle retirer son préavis ce soir ?

Madame la Conseillère Eva Tortelli (PSIG) a la parole

Si le processus qui vient d'être décrit est suivi, à savoir que le préavis est retiré, complété, modifié, revu, en fonction des éléments décrits dans la motion qui a été lue auparavant, le PSIG retirera alors la motion déposée.

Monsieur le Syndic Alain Gillièron (PLR) a la parole

Ça va être difficile de retirer un préavis ce soir, puisqu'il n'est plus à l'ordre du jour. Mais, en revanche, ce qu'on peut faire, parce que visiblement, c'est le seul truc qui permettrait d'arriver à quelque chose, je me réjouis d'ailleurs de repasser devant ce Conseil avec le même sujet, avec les compléments, je vais demander à la Municipalité cette semaine de retirer l'actuel préavis déposé sur ce sujet, et puis on redéposera un préavis complété selon vos questions et demandes de précisions. Je précise juste quand même, pour l'ensemble des conseillers, que je n'ai pas reçu les précisions que Madame Tortelli a sollicitées. Je n'ai reçu que 3 questions de Monsieur Amblet, président de la Commission, auxquelles nous avons répondu il y a environ une semaine par mail. Ce n'est pas une question de mauvaise volonté de vouloir ne pas vous donner ce qu'il vous faut pour enfin avoir ce qui vous permet de prendre une décision sur ce sujet.

Demain matin, j'enverrai un mail à mes collègues pour savoir s'ils sont d'accord, officiellement, que le préavis soit retiré et qu'il soit déposé en vue de la séance du 2 octobre.

Madame la Conseillère Eva Tortelli (PSIG) a la parole

Selon les engagements qui viennent d'être pris par Monsieur le Syndic, le PSIG, d'une part, remercie pour la partie des réponses qui a effectivement déjà été reçue, pour le travail qui a déjà été fait et, d'autre part, sur la base de l'engagement qui a été pris, le PSIG retire la motion.

Monsieur le Président demande si d'autres membres du Conseil souhaitent faire valoir leur droit d'initiative par le dépôt d'une interpellation, postulat ou projet.

Ce n'est pas le cas.

Monsieur le Président passe au point 12 de l'ordre du jour.

15. Questions et divers

Monsieur le Président demande si la parole est sollicitée.

Monsieur le Conseiller Yan Giroud (PSIG) a la parole

Il s'agit d'une question orale. La Municipalité peut-elle informer le Conseil de l'avancée du dossier concernant la résiliation du contrat avec la SGA du postulat no 6-2022 « Prilly sans publicité commerciale », notamment si elle entend le résilier d'ici le 30 juin ou si d'autres solutions sont envisagées ?

Monsieur le Conseiller Antonio Di Bari (VER) a la parole

Question écrite « Manque de confort et de la conformité de l'arrêt du bus no 33 de Grand Vigne, ainsi que le haut niveau de danger pour la sécurité publique »

26 juin 2023

Question écrite

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Municipaux,
Chèr.e.s Collègues,

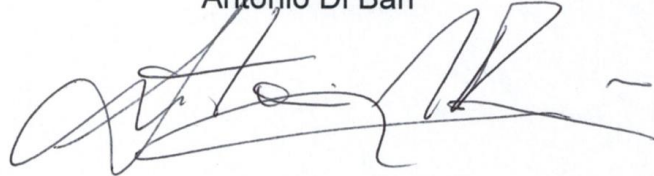
Je souhaiterais parler du manque de confort et de la conformité de l'arrêt
du bus No 33 de Grand Vigne,
ainsi que le haut niveau de danger pour la sécurité publique

Il nous semble urgent de mettre en place dans les meilleurs délais un
passage piéton qui relierait Av. de la Rochelle au ch. de l'Ochette, ainsi
que des places assises dans les deux sens.

Tout ça afin d'améliorer la qualité d'exploitation du service public, la
sécurité pour traverser la rue et l'attente pour les usagers des Transports
Publics, de plus en plus nombreux.

Dans quel délai la Municipalité peut-elle sécuriser et améliorer
l'accessibilité des arrêts Grand-Vigne du bus No 33 et augmenter la
sécurité routière en ajoutant un passage piéton?

Antonio Di Bari



Monsieur le Conseiller Philippe Schroff (PLR) a la parole

Question écrite « Quelles sont les bases statistiques qui définissent le nombre de LUP sur
notre commune ? »

Question écrite à la Municipalité concernant le nombre de LUP à Prilly

"Quelles sont les bases statistiques qui définissent le nombre de LUP sur notre commune ?"

Prilly, le 26 juin 2022

Monsieur le Syndic, Mesdames les Municipales et Messieurs les Municipaux

A l'occasion du conseil communal du 15 mai 2023, Monsieur le Conseiller municipal Ihsan Kurt (PSIG) a pris la parole dans le but de clarifier ce qu'il considérait comme un malentendu. Cependant, au lieu de clarifier les choses, son intervention a plutôt renforcé les doutes. Voici son intervention, qui a eu lieu lors du point 5 de l'ordre du jour intitulé "Communications municipales":

« ...une précision pour éclaircir un malentendu ou une remarque qui a été faite lors du Conseil communal du 3 avril dernier par Monsieur le Conseiller Philippe Schroff. Il a été dit que la Municipalité avait informé que le nombre de LUP à Prilly était de zéro. C'est juste. Je répète, en octobre dernier, j'ai dit ici que le nombre de LUP sur le territoire communal était de zéro. J'ai affirmé cela aussi dans les colonnes du 24 Heures. Je le répète, jusqu'à la fin du mois de février de cette année, le nombre de LUP à Prilly était de zéro. »

Sur le site officiel de l'état de Vaud, dans sa rubrique « Statistiques en matière de logement », au chapitre « Logements d'utilité publique », nous pouvons trouver une liste des logements d'utilité publique par districts et communes.

Cette liste fait état au 31 décembre 2022 pour la commune de Prilly, d'un nombre total de 146 LUP.

Nombre de logements sous l'angle de la LL et de la LPPPL								Etat au 31.12.2022
	LLM	LP	LE	LCIP	LLA-LP	LLA-LE	LLA	TOTAUX LUP
Prilly	45						101	146

LLM = Logements à loyer modéré / LLA = Logements à loyer abordable

Afin que le citoyen soit informé de manière précise, la municipalité peut-elle nous expliquer cette différence ? ceci d'autant plus que cette information, qui semble erronée, a été relayée dans la presse.

Je remercie d'ores et déjà la municipalité pour sa réponse.

Philippe Schoff



Monsieur le Conseiller Antoine Thalmann (VER) a la parole

Antoine Thalmann
Ch. de la Moraine 2
1008 Prilly

Prilly, le 22 juin 2023

Conseil Communal
Route de Cossonay 42
1008 Prilly

Lettre de démission du Conseil communal

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Monsieur le Président,

Je vous présente ma démission du Conseil communal au 30 juin de cette année, ainsi que de la Commission d'Intégration Suisses Immigrés de Prilly (CISIP) et de la suppléance à la COGEST. Je déménage en juillet à Ecublens et ne pourrai donc plus siéger à ce Conseil.

Je dois vous avouer que cette démission s'accompagne d'un certain soulagement. Ces derniers mois, il m'est apparu que faire de la politique aujourd'hui est une tâche particulièrement difficile. Le monde change, il faut prendre des décisions qui impacteront grandement nos vies, et ça fait peur. Dès lors, je ne voudrais pas être à la place des gens qui, comme nos municipaux, ont la responsabilité de prendre ces décisions qui seront forcément impopulaires auprès d'une grande partie de la population. Il est, à mon avis, d'autant plus important de consulter et d'impliquer la population dans ces décisions, ce qu'ils ont commencé à faire avec l'Assemblée Citoyenne dans le cadre du plan climat.

Je termine en exprimant ma reconnaissance à toutes les personnes qui s'engagent et qui continuent de s'engager en politique pour le bien commun, et je leur souhaite courage et discernement. Je vous remercie également toutes et tous pour l'accueil que vous m'avez fait lors de cette demi-législature.

Antoine Thalmann

Madame la Conseillère Magali Russbach (VER) a la parole

Il était une fois, un beau jour hivernal de fin 2010, où mon chemin d'étudiante salariée, le temps d'un stage chez un photographe, croisait celui d'un petit groupe de prillérans, quelques 5 à 6 personnes, qui se présentaient devant nos objectifs afin de se faire tirer le portrait. Mais pour quelles raisons, me direz-vous ? Tout simplement pour les élections communales des Verts vaudois du printemps suivant. Cela faisait déjà deux bonnes années que j'étais arrivée de ma campagne natale, dans l'agglomération lausannoise, par un pur hasard à Prilly. Je n'y connaissais alors personne et pas grand-chose. Quel bonheur de rencontrer les personnes pour lesquelles j'allais définitivement voter, puisque membre convaincue et active des jeunes verts depuis mes quinze ans, leur ais-je dit. Nous avons parlé pendant cinq bonnes minutes, jusqu'à ce que, vraiment, sans trop comprendre ce qui se passait, je me suis retrouvé « arroseur arrosé » et de l'autre côté de l'objectif et c'était parti pour une nouvelle aventure, celle d'être élue Conseillère communale peu de temps après, et ce, il y a plus de douze ans.

Si ce soir, je prends la parole, c'est parce que moi aussi je démissionne du Conseil communal cet été et c'est donc la dernière fois que je prends la parole au sein de cet hémicycle. Que de chemin parcouru depuis, trois élections, dont une très brillante lors du dernier round. Des dizaines de stands, par tous les temps, des centaines d'heures de séances, plusieurs dizaines de séances de commission ad hoc, allant des travaux publics, des plans de quartier et urbanisme, d'installations très concrètes de conduites séparatives à la participation plus imaginative d'un futur projet de manière participative, plusieurs questions écrites, une poignée de divers et quelques motions et interpellations. D'ailleurs, j'attends toujours une réponse pour mon interpellation d'il y a bientôt trois ans et demi lors du covid. Je n'aurai malheureusement pas le plaisir d'entendre la réponse. Sans oublier quelques années au bureau, pas mal de temps en tant que cheffe de groupe des Verts, et puis deux ans au sein de la Commission de gestion.

La jeune femme de 21 ans, qui a prêté serment pour la première fois, a appris beaucoup de compétences, notamment administratives, financières, organisationnelles, mais surtout de dialogues, d'argumentaires et de compromis, des compétences que j'ai pu mettre ensuite à profit lors de mon expérience professionnelle. Sans oublier les très nombreux apéros qui ont égayé toutes ces années et l'importance de la prise de parole qui, pour chacun de nous, n'est pas toujours évidente, mais nous avons une tribune qui nous permet de nous y exercer. C'est pourquoi, ce soir, j'aimerais saluer votre engagement : le mieux-vivre dans notre commune. Nous avons beau avoir parfois des avis divergents et des objectifs ou des priorités différentes, nous n'oublions pas l'importance de notre engagement essentiel pour le bon fonctionnement démocratique de notre société Suisse, cantonale et communale.

Je vous souhaite de continuer cette législature sous le symbole du dialogue respectueux dans tous les sens et inclusif les avis de chacun et de chacune. Je vous invite à penser non pas seulement à demain et à l'urgence que vous y voyez peut-être sur des questions financières, politiques, mais à projeter le Prilly dans 10 ans, dans 20 ans, mais aussi dans 50 ans. Nos enfants comptent sur vous, mes enfants aussi. Je remercie chaleureusement les membres de l'administration communale qui effectuent un travail exceptionnel. J'ai pu, depuis toutes ces années, observer et apprendre de nombreuses choses à leur expérience et à leur contact. Je remercie la Municipalité pour son implication, qui dépasse sans nul doute le simple contrat qu'il signe, en traitant clairement, avec un pourcentage bien défini et nous avons pu observer, à quel point ils en font beaucoup plus. Je remercie les habitants de Prilly pour les 980 suffrages reçus lors des dernières élections et pour les 21, plus 2 sièges, que les Verts ont obtenu grâce à leur soutien.

Je remercie également cette population pour la confiance et aux valeurs de durabilité, de solidarité et d'humanisme que j'ai défendu toutes ces années au sein du groupe. Je n'ai aucun doute quant au fait que mon groupe continuera à agir dans ce sens sans moi. Je remercie du fond du cœur ledit groupe. A l'époque, nous pouvions encore nous réunir à 6 dans un petit studio pour faire nos préparatoires. Aujourd'hui, nous avons bien dû changer et nous avons dû apprendre à travailler dans un aussi grand groupe, non sans difficulté parfois, mais toujours dans un esprit d'ouverture et de respect envers les uns et les autres. J'y ai trouvé des amis fidèles, j'ai découvert une commune agréable à vivre. J'ai traversé des moments joyeux et des moments plus tristes, de nombreuses soirées à terminer sous le lampadaire, certains comprendront. Et puis, j'ai aimé participer aux événements de notre commune. Donc, je vous remercie encore une fois pour tout ce que le Conseil communal et la Municipalité, ainsi que la commune, organise pour le bien-vivre ensemble dans notre petite Cité. Mon engagement politique était si important qu'il a guidé à deux reprises mon choix de logement.

Aujourd'hui, mon choix de vie et mes priorités ont évolué. Depuis une petite année, je ne suis plus très engagée au sein du groupe et au sein du Conseil. Je repars vivre plus proche de la nature, dans un logement et dans un quartier qui répond plus encore à mes valeurs de durabilité, de résilience et de vivre-ensemble, ainsi que pour répondre à mon envie de retourner vivre à la campagne, proche de la nature. Je vous souhaite une bonne continuation et le bureau recevra ma décision officielle durant l'été. Belle suite à chacun et à chacune et merci pour ces douze ans ensemble.

Monsieur le Président cède la parole à la Municipalité.

Monsieur le Conseiller municipal Ihsan Kurt (PSIG) a la parole

Monsieur le Conseiller Philippe Schroff, je vous remercie pour ce rappel. Je viens de consulter le site de l'Etat de Vaud, je vois qu'il y a des différentes catégories de LUP. Mes informations se basent sur les services communaux auxquels je fais confiance, mais je ne peux pas négliger les statistiques de l'Etat de Vaud non plus. Je vais me renseigner et je vous apporterai une réponse beaucoup plus précise et claire en automne prochain.

Monsieur le Syndic Alain Gillièron (PLR) a la parole

En ce qui concerne la SGA, j'ai informé la Municipalité via mon service et la personne qui s'occupe du contrat avec la SGA, je lui ai demandé de vérifier, en effet, qu'on ne se trouve pas coincés avec un délai de résiliation, et qu'ensuite, les décisions que la Municipalité et le Conseil par rapport à la réponse à ce postulat, pourraient avaliser, on l'espère, on s'est aperçu que le délai de résiliation était à fin 2024. On n'a aucun problème avec ce problème que vous avez mis sur la table et qui permettra après de se faire une idée sur ce qui est possible, pas possible par rapport au contrat SGA, qui est, juste en passant, pas du tout un contrat unilatéral, mais qui a trois volets. Et si vous ne prenez pas le premier volet, vous ne prenez pas les deuxième, troisième, vous ne pouvez pas choisir comme vous le souhaitez. Il va falloir avec la SGA faire attention aussi à ça. Nous répondrons à tout cela, quand la Municipalité aura étudié complètement l'affaire. Nous sommes dans les délais et, rassurez-vous, nous n'allons pas conduire un contrat avec la SGA pour plusieurs années sans avoir pris des décisions sur ce sujet.

Monsieur le Conseiller Yan Giroud (PSIG) a la parole

Je vous remercie, Monsieur le Syndic, pour ces précisions. Toutefois, d'après les informations que nous avons, la fin du contrat était au 31 décembre 2024, avec un délai de résiliation de 18 mois. Est-ce que vous pourriez vérifier que vos informations sont bien exactes ?

Monsieur le Syndic Alain Gillièron (PLR) a la parole

Oui, Monsieur Giroud, en effet, mais simplement que les 18 mois, vous les ajoutez à 24, puis vous arrivez à quasi 26. On a un délai pour résilier avec ces 18 mois, prendre la possibilité de le faire, et nous avons jusqu'à 2024 pour nous décider. Puis, après, vous ajouter 18 mois.

Monsieur le Conseiller Olivier Pilet (PSIG) a la parole

Par ces quelques lignes, et non sans une certaine émotion, nous tenons à remercier Madame Anne Bourquin Büchi, qui quittera vendredi la Municipalité de Prilly après douze ans d'engagement en tant que municipale socialiste.

Elle a assumé cette fonction au profit de l'ensemble des prillérans et des prillérans. Arrivant, paraît-il, des hauts jurassiens neuchâtelois, elle nous le précisera, vous avez rejoint le Canton de Vaud pour faire des études de psychologie à l'université de Lausanne. Vous avez pris racine dans la région lausannoise, en vous impliquant dans diverses associations. Vous vous êtes établie à Prilly, en 2000, après un passage à Cheseaux où pendant de longues années, vous avez été active au sein du Conseil communal. Dès lors, quoi de plus naturel que de rejoindre celui de Prilly à votre arrivée dans notre commune. En 2011, vous êtes élue à la Municipalité sous les couleurs socialistes, où vous saisissez l'opportunité de mettre en œuvre concrètement vos convictions politiques, comme la mise en place d'une politique de l'enfance digne d'une ville de 12000 habitants, pour le développement d'une culture accessible à toutes et à tous. Les édiles de gauche étant à l'époque minoritaires, vous avez pourtant su faire avancer les projets dont vous aviez la charge, malgré les avis parfois divergents de la majorité de l'époque ceci grâce à votre grande capacité d'écoute et de négociation. Femme de culture, esprit ouvert, libre et foncièrement indépendante, dotée de convictions inébranlables, tout en étant à l'écoute des points de vue divergents, vous avez été, Madame la Municipale, la première femme au sein de l'exécutif de la ville de Prilly et je pense que nos adversaires ne pourront me contredire.

Travailleuse infatigable, engagée, précise et maîtrisant toujours vos dossiers, vous êtes unanimement reconnue et respectée par vos pairs. Les élections communales de 2016, puis celles de 2021, ne seront que la confirmation de la reconnaissance de vos compétences et de vos engagements et de la mise en place d'une politique avec et pour les prillérans. A votre actif et comme vous l'avez écrit dans le Prill'héraut, vous avez mené plusieurs grands projets durant ces trois législatures : la mise en œuvre pérenne d'une politique moderne de l'enfance notamment avec l'ouverture et l'extension des APEMS, la mise en place d'une réelle politique de la jeunesse avec, entre autres, la création d'un Service jeunesse, ainsi que la diversification des activités et des structures parascolaires.

Par ces quelques lignes, nous tenons, Madame la Municipale, Chers camarades, Chère Anne, à vous remercier sincèrement pour votre engagement en faveur de la population de notre commune et pour avoir représenté avec intelligence et conviction la ville de Prilly dans les différentes associations et sociétés au sein desquelles, vos fonctions vous ont impliqué. Ceci sans oublier la transposition de vos valeurs politiques que vous avez su intelligemment traduire en actes concrets profitant au plus gros nombre. Nous vous souhaitons de profiter de ce temps à venir et à partager avec votre famille, vos amis, ce temps qui vous permettra de redonner une place prépondérante aux nombreux intérêts qui sont vôtres. Au nom du parti socialiste et indépendants de gauche, je vous remercie de votre engagement et vous transmets nos meilleurs vœux pour cette nouvelle tranche de vie qui s'ouvre à vous et pour laquelle nous vous souhaitons joie, bonheur et santé. Merci.

Applaudissements de l'assemblée.

Madame la Conseillère municipale Anne Bourquin Büchi (PSIG) a la parole

Camarade Olivier, merci ! Merci pour ces mots, ça me touche beaucoup. Alors, il y a quelques petites erreurs, je suis arrivée en 1996 à Prilly, mais j'ai commencé le Conseil communal en 2000. Je ne suis pas la première femme municipale, il y avait Madame Godin avant moi, qui était au PDC à l'époque et qui est décédée il y a deux ans à-peu-près, mais j'étais la première femme de gauche cependant, au Conseil, à la Municipalité de Prilly. Merci pour tous ces mots, ça me fait chaud au cœur. Je suis heureuse que ce ne soit pas une nécrologie. Donc, effectivement, j'ai pas mal de projets encore.

Et puis, merci pour le bouquet de fleurs aussi. Bon travail, bonne suite de travail à vous tous et bon engagement à tous.

Applaudissements de l'assemblée.

Monsieur le Syndic Alain Gillièron (PLR) a la parole

Madame la Municipale, chère Anne, à titre de Syndic et au nom de la Municipalité, j'aimerais t'adresser notre infinie reconnaissance pour tout ce que tu as apporté à notre ville tout au long des douze ans au sein de notre exécutif prilléran. Ton immense culture, ton sens de l'à-propos et de l'écoute, ton total engagement, ta connaissance fine de l'être humain, toutes ces qualités t'ont permis d'imaginer d'abord et de réaliser ensuite. En effet, Monsieur Pilet l'a dit, bon nombre de projets sociaux qui ont fait passer Prilly de l'âge de la pierre à une ville consciente de ses responsabilités en matière d'offres de toute nature, au bénéfice de toute la population, tous âges confondus. Tous ces nombreux usagers bénéficiaires t'en sont infiniment reconnaissants, comme l'ensemble de la population. Comme tu t'es sentie comme un poisson dans l'eau dans cette politique prillérane, je te remets, au nom de ta collègue Rebecca Joly et de moi-même, un abonnement à la piscine de la Vaudoise Arena. Si si, Mesdames, Messieurs, on ne l'a pas fait, mais please, standing ovation pour Madame Anne Bourquin Büchi ! On se lève !

Merci ! Merci, Anne. Et puis, à titre personnel, maintenant, j'aimerais d'abord m'excuser un peu tardivement, je le reconnais, car 12 ans plus tard, Anne, désolé, c'est un peu tard, lors de la répartition des charges des dicastères en 2011, de t'avoir laissée avec tout ce que nous ne nous voulions pas, à savoir l'ensemble du social, des écoles, les structures quasi inexistantes, soit des plus compliqués. Après réflexion, il s'avère et c'est la vérité, tu étais sans doute la membre de notre Municipalité d'alors capable de relever ce défi et tu l'as fait avec doigté et compétence jusqu'à aujourd'hui. J'aimerais aussi te remercier sincèrement, personnellement, il y a quelques années, parce que ça, il y a peu de gens qui le savent, mais tu as été celle qui m'a convaincu de consulter une psy de tes collègues. Oui, ça m'est arrivé une fois, quand je traversais ma seule crise existentielle, persuadé que j'étais responsable personnellement de la mauvaise situation financière de la commune. Tu as su, avec tact, trouver les mots pour que je passe par-dessus mon ego et que j'aie me faire aider. Tu as été aussi celle qui, après quinze jours de traitement, je m'estimais guéri, qui m'a ordonné de ne pas faire l'imbécile, c'étaient tes mots et de poursuivre encore quelques semaines jusqu'à complet rétablissement. Par chance, je t'ai obéi.

Rétrospectivement, nul doute que cet événement a permis que nous nous rapprochions suffisamment, malgré nos étiquettes politiques différentes, pour former duo politique cohérent. J'aurais bien aimé que nous puissions partir ensemble dans trois ans, mais tu en a décidé autrement pour des raisons qui t'appartiennent et je ne peux que respecter ton choix. Mais tu vas me manquer, chère politicienne au long cours. Je ne peux te quitter sans une maxime de qui ? Du chat, qui devrait te plaire. Les règles de la démocratie veulent que ce soit la majorité qui ait raison. Et si la majorité avait tort, me direz-vous ? ça ne change rien. La majorité a raison d'avoir tort. Elle est jolie quand même, surtout dans une salle comme ça. Bonne retraite donc, Chère Anne, occupe-toi de tes petits-enfants, profite de ton temps libre, repose-toi, tu le mérites bien !

Applaudissements de l'assemblée.

Monsieur le Président du Conseil prend la parole

Nous avons entendu beaucoup de choses ce soir sur toi, ici. Moi, je représente le Conseil. La municipalité a pu te faire son hommage, le Parti socialiste aussi, et au nom du Conseil devant nous, je voulais te dire un grand merci aussi, car tout ce que les uns et les autres ont cité à ton actif, nous l'avons vécu, nous le voyons en ville, et c'est toujours avec plaisir qu'un municipal ou une municipale se rend aussi utile. Donc, nous te remercions beaucoup et, au nom du Conseil, je te dis bon vent pour la suite de ta carrière de retraitée, peut-être, merci beaucoup, au revoir !

Nous arrivons à la fin de ce marathon. Il est 23h09, nous en avons encore juste pour une minute. Je voudrais vous remercier tous et toutes pour m'avoir accompagné pendant cette année de législature à la tête du Conseil. Vous avez eu souvent mal au cœur, parce que je vous ai fait vivre des moments difficiles, je crois. Je ne veux pas voir ça, c'est déjà derrière, et je vous remercie beaucoup. A un moment donné, quand j'ai commencé, c'est vrai, j'ai eu beaucoup de difficultés, une sorte de déstabilisation sans nom. Ce n'est pas votre faute, je suis arrivé à un moment où quelque chose devait s'écarter et il s'est écarté, il y a eu un écartement. J'espère que cet écartement, maintenant, j'en doute encore, mais je formule le vœu que ce qui nous a fait mal hier et qui peut peut-être continuer encore, va s'estomper complètement. Ça ne dépend que de nous tous, de nos municipaux, de nos conseillers, à savoir la sagesse, le sang-froid.

Quelqu'un disait tout à l'heure, la politique, c'est aussi la majorité. Que la majorité soit respectée, que la minorité aussi soit respectée et que moins de crocs en jambe ici est là et que celui qui se fâche, c'est que devant lui, il y a des gens qui vont le comprendre pour le moment et se calmer. Moi, j'ai vécu effectivement tout ça avec vous, avec mes problèmes personnels aussi. Ça n'a pas été facile, mais je retiens vraiment de bons moments. Je continue de dire que j'ai beaucoup de bons moments, car j'ai appris beaucoup de choses et je continue de dire : mais peut être que ça va me manquer, parce que parfois, tu dors, tu te dis : qui je vais rencontrer dans la rue demain pour me dire : mais demain, ça va, ça va être chaud ? Je n'en trouverai plus. Donc, je remercie mes camarades de bureau que j'ai déjà remercié cet après-midi, parce que le bureau, c'est ça aussi. Je découvre qu'au bureau, nous devons, par notre rôle institutionnel, être simplement impartiaux. Ce que vous ne percevez pas toujours, impartial, car nos prises de position sont toujours mal interprétées. Tel va dire oui, oui, c'est parce que tu es d'un tel parti que c'est comme ça. Et notre rôle, c'est de dire : voilà, ce document, ça doit être ça, c'est que c'est ce que nous nous avez confié. Nous n'avons jamais fait autre chose que ça. Que des gens reviennent avec tout ce qui s'est passé pour nous accuser de tout. Nous laissons comme ça. Nous laissons ça au vent, parce que nous savons qu'ils ne savent pas tout ce qu'ils disent. Et c'est là où j'en viens en fin de compte, il nous manque, il nous faut des sages dans cette ville. Il nous faut des sages qui, parfois, lèvent le doigt pour dire : calmez-vous !

Sur ce, Mesdames et messieurs, bonne soirée et à bientôt. Il y a un apéro qui nous attend dehors, la séance est levée.

Applaudissements de l'assemblée.

26 juin 2023 – Heure : 23h13